

Samedi 19 novembre 2016

MATIN

A. Lecomte

Cher M. Vandeporta, vous nous accueillez dans ce nouvel espace que nous découvrons. Nous avons toujours plaisir à venir à Noirlac parce que c'est un lieu complémentaire de Bourges, pas très loin, et l'équipe et son directeur, sont toujours attentifs à l'accueil de la Fédération. Donc, au nom de la Fédération, je remercie l'Abbaye de Noirlac.

Je vous laisse maintenant la parole pour nous présenter ce lieu qui vient d'être ouvert depuis peu.

M. Vandeporta

Merci Monsieur le président.

Bonjour à tous et bienvenue dans le Berry, au sud de Bourges. J'excuse Paul Fournier qui est retenu aujourd'hui à Turin. Il m'a chargé de vous dire quelques mots au sujet de l'évolution du site. Comme vous l'avez remarqué en arrivant vers cette abbaye, il y a énormément d'échafaudages, grues etc. et c'est vrai que nous partons pour cinq ans de travaux. L'abbaye est la propriété du Conseil départemental, depuis 1982-83 avec la décentralisation. Avant ce lieu appartenait à la Préfecture qui l'a acheté en 1909. Depuis les années cinquante, la Préfecture et le Conseil départemental ont commencé à restaurer l'abbaye. Aujourd'hui nous sommes l'une des abbayes les plus complètes de France en bâtiments conventuels, vous le verrez tout à l'heure. Vous aurez la chance d'aller déjeuner dans le réfectoire, l'un des dix réfectoires du Moyen Âge qui restent aujourd'hui en France. Et à Noirlac il ne nous manque que la cuisine. Je pense que vous connaissez l'abbaye royale de Fontevraud. Là-bas il y a une superbe cuisine. On avait à peu près le même style mais avec juste une cheminée centrale, il n'y avait pas toutes les petites absidioles autour.

Nous avons été labellisés voilà une petite dizaine d'années, Centre culturel de Rencontre. Grâce à cela, nous venons d'acheter 70 hectares de terre sur la vallée du Cher. Ce site est classé en zone Natura 2000. Donc nous travaillons avec le patrimoine régional de l'environnement. Nous commençons à avoir des visites guidées sur le bocage et nous sommes le troisième site de France en matière de coléoptères. C'est pour cela qu'en arrivant vers Noirlac il est indiqué "Bocage Pays de Noirlac". Cela commence juste. Quand nous avons acheté les 70 hectares de terre, nous avons aussi acquis ce bâtiment que l'on appelle la Ferme, qui est un bâtiment du XII^e siècle. C'est la Ferme Saint-André. Aujourd'hui elle n'a plus rien du XII^e et nous y avons aménagé quatre studios d'enregistrement. La spécialité de Noirlac, c'est le son, et nous avons des artistes qui viennent régulièrement sur ce site pour travailler. A partir de l'année prochaine, nous allons avoir un matériel sophistiqué pour pouvoir enregistrer.

Sur l'abbaye, les échafaudages sont là pour changer un hectare de tuiles... Les toitures ont été restaurées en 1952. Au bout de 70 ans, les tuiles gèlent et se cassent, c'est pour cela que l'on a des échafaudages dans le transept. Nous allons aussi faire des travaux à l'accueil. Notre précédent accueil était très spacieux, il faisait à peu près deux fois la grandeur de cette salle. Aujourd'hui, et je pense que vous allez en parler, l'accessibilité nous demande d'avoir un ascenseur, c'est pour cela que l'on fait une extension du bâtiment sur une dizaine de mètres. Au dessus du futur accueil, il y a une salle de conférence où tiennent à peu près 200 personnes. Et donc là, vous verrez, on a un petit accueil provisoire. Vous avez peut-être vu sur les journaux, du moins pour les personnes des environs, nous sommes en voie de construire un local de logistique parce que nous avons tout notre matériel à Noirlac. On a les scènes, les chaises, on a tout ce qu'il faut. Le problème, ou l'avantage, c'est qu'on n'a

aucun bâtiment ou dépendance pour mettre ce matériel. Nous sommes obligés de louer des locaux sur Saint-Amand. Pour notre festival musical qui est à la saison d'été, juin-juillet, nous avons trois concerts par samedi. Ce qui veut dire qu'on a trois scènes, trois fois le même nombre de chaises, et ainsi de suite. Et à chaque fois il faut aller le chercher sur Saint-Amand. On est donc en train de construire un bâtiment. Vous allez me dire "Mais le site est classé Monument historique, c'est interdit de construire". Effectivement c'est interdit de construire, mais au-dessus et pas en-dessous. Là, on fait construire sous la route où vous êtes passés un local technique avec accès direct dans l'église abbatiale.

Pour le jardin, on travaille avec Gilles Clément, ce paysagiste connu dans le monde entier, qui a fait les jardins Citroën à Paris. C'est lui qui a été choisi pour le jardin de Noirlac (à peu près une douzaine d'hectares) où nous passerons du parking à l'abbaye à partir de 2018. Je ne peux pas trop vous parler du jardin parce que tout n'est encore pas au point. Il n'y a qu'une seule chose que l'on peut se permettre de vous dire, c'est que ce ne sera pas un jardin des simples. C'est vrai que c'est très sympa ces jardins, mais le coût de fonctionnement est énorme parce qu'il faut deux jardiniers par hectare. On voit que l'on avoir une douzaine d'hectares, donc économiquement cela n'ira pas. Gilles Clément va nous faire un superbe jardin contemporain. Il est prévu une passerelle dans les eaux mortes qui longent l'abbaye sur une centaine de mètres à peu près. Le public pourra monter sur la passerelle et surplomber l'abbaye, ça ne se verra pas, ça sera dans les arbres. On aura peut-être un petit jardin des simples, mais qui se trouvera dans le cloître, et tout cela sera terminé pour fin 2018. Après, Noirlac sera l'un des sites uniques dans la Région Centre-Val de Loire au point de vue de ses aménagements, des concerts, des enregistrements, des jardins, et tout cela est fait pour développer le sud du département. Il est vrai que les touristes connaissent bien jusqu'à Bourges, mais le sud très très peu parce qu'ils ne passent pas ici. Nous, nous sommes sur ce petit triangle qui fait à peu près 120 à 150 kilomètres où assez peu de personnes passent. Noirlac, même en étant l'une des abbayes les mieux restaurées de France, sans être chauvin, Noirlac reçoit à peu près 35 000 visiteurs à l'année. C'est quand même assez peu par rapport à des abbayes comme Fontenay, comme Fontfroide, comme Senanque en Provence, où là ils sont à 150, 200 000 visiteurs à l'année. C'est le travail des collectivités et de Monsieur Fournier d'aménager tout ce site pour essayer d'attirer les personnes dans cette région.

Je ne vais pas vous prendre plus de temps car le programme est très chargé. Donc je viendrai vous retrouver tout à l'heure quand les conférences seront terminées je vous emmènerai jusqu'au réfectoire des moines et si vous voulez que je vous dise trois petits mots sur l'histoire de l'abbaye, je le ferai avec plaisir. Je vous souhaite une agréable journée. Merci à vous Monsieur le président de venir régulièrement sur ce site et bon courage.

A. Lecomte

Merci beaucoup, vous venez de nous faire la description d'une abbaye idéale si je puis dire. Nous sommes proches de Thélème. Thélème est une utopie mais Noirlac est une réalité. La seule chose qui soit commune à Thélème et Noirlac, c'est l'absence de cuisines, parce que les cuisines disparaissent dans l'abbaye de Thélème et elles sont très présentes effectivement dans l'abbaye qui m'est plus proche géographiquement, à savoir l'abbaye de Fontevraud. Et d'ailleurs le président de la Fédération des Centres culturels, Yves Dauge, est né sous l'ombre de l'abbaye de Fontevraud et vient régulièrement à Noirlac. Ce projet de développement est tout à fait passionnant, le fait de savoir que Gilles Clément va réaliser 12 hectares de jardins autour de l'abbaye de Noirlac, c'est formidable. Le fait d'entendre aussi que vous utilisez à la fois l'aérien et le souterrain pour préserver l'intégrité du site est remarquable, et d'avoir cette dimension autour du son, ces formes de résidences de création. C'est véritablement un Centre culturel important, pour cette Région comme vous le disiez par rapport à sa situation. C'est un lieu qui participe à l'aménagement du territoire, avec une dimension patrimoniale mais au sens de cet aménagement, c'est-à-dire de faire que les gens viennent, de faire qu'il y ait une offre culturelle qui ne soit pas seulement liée à des agglomérations mais qui soit également possible dans des zones rurales. Même si la densité de population est faible, il faut qu'elle soit satisfaite en termes de propositions culturelles, et je crois que Noirlac le fait pour les personnes qui habitent le territoire et également pour les touristes ou les visiteurs qui cherchent à le découvrir. Donc merci beaucoup pour cette présentation

qui nous a fait rêver sur le champ des possibles. Ce rêve peut aussi donner des idées. Mais il est conditionné à nos moyens...

M. Vandeporta

Si je peux me permettre de rajouter quelque chose, tout cela c'est grâce bien-sûr au Conseil départemental, à la Région et à l'Etat, mais surtout à l'Europe. Il faut quand même le préciser parce qu'on parle souvent de l'Europe négativement par manque d'information. Mais pour nous ici c'est lourd, c'est plusieurs millions d'euros qu'ils nous donnent pour faire tous ces aménagements.

A. Lecomte

C'est bien de le rappeler, de rappeler la réalité des collectivités territoriales dans l'accompagnement de ces structures, et puis la réalité aussi de la présence de l'Europe dans l'aménagement des territoires. Merci beaucoup pour cette présentation.

Je prends la parole momentanément. Vous avez tous remarqué l'absence de Jacques Mény, il devait animer aujourd'hui la table ronde suivante. Chacun reconnaît les qualités humaines et intellectuelles de Jacques, il est l'un des piliers de la Fédération, membre du Conseil d'administration depuis de longues années, président passionné des Amis de Giono qui a tant fait pour la préservation de la maison et l'unité entre cette dernière et la collection. Le thème des collections est un thème qui lui est cher. Il a lancé une souscription nationale pour acquérir la collection, pour faire qu'elle demeure dans la maison. Il a réussi l'opération puisqu'elle demeurera. Il y aura une belle unité entre le bâtiment, la collection et son environnement. Cinéaste, savant, il est l'inspirateur d'une revue superbe que nous envions, parce qu'elle est riche, à laquelle Jacqueline (Ursch) participe entre autres. Mais voici quelques semaines Jacques m'a envoyé un message pour me faire part de son impossibilité d'assumer la modération prévue. Il m'annonçait que Michelle, sa compagne, son alter-ego intellectuel si je puis dire, était atteinte d'un mal incurable et qu'il devait se consacrer à l'accompagnement de celle-ci. Je l'ai assuré bien sûr de notre soutien dans l'épreuve, et Hélène a accepté d'assurer la modération et je l'en remercie.

Cette semaine, Jacques nous a fait part du décès de Michelle. Terrible nouvelle. A l'heure où se tiennent nos Rencontres de Bourges, Jacques accompagne Michelle vers un ailleurs. Il a souhaité que je puisse dire quelques mots sur Michelle. Ce que je vais faire aujourd'hui avec émotion. Michelle était souvent présente avec lui sur nos Rencontres. Elle l'accompagnait, elle avait cette discrétion et cette finesse intellectuelle qui la caractérisaient, une grande discrétion par rapport à ce qu'elle avait pu accomplir pendant son existence professionnelle. Je vais en livrer quelques étapes. Michelle Aubert, qui est née en 1942, est partie en Angleterre en 1963. Elle travaille dans plusieurs bibliothèques britanniques et se spécialise notamment dans l'indexation, le catalogage. Elle obtient le diplôme anglais de documentation. Elle entre au British Film Institute en 1970 comme documentaliste et chargée de l'indexation. De 1977 à 87 elle exerce la responsabilité de conservatrice aux Archives nationales du film et de la télévision britanniques, en charge de l'administration de l'Archive dont elle assure le déménagement, l'installation dans des locaux où elle se trouve encore aujourd'hui. En 1989, Michelle revient en France après 27 années passées au Royaume-Uni, elle est recrutée par le Centre national de la Cinématographie que dirige alors Dominique Wallon, pour prendre la direction des Archives françaises du Film. Elle devient la conservatrice d'une collection d'un peu plus d'un million de bobines de films. Ces archives ont été installées par André Malraux, en 1968, à Bois-d'Arcy dans d'anciennes fortifications militaires construites autour de Paris après la guerre de 70. A la fin des années 80, l'état critique des collections cinématographiques françaises convainc le Ministère de la nécessité de faire une intervention de grande ampleur pour sauvegarder ce patrimoine. Nous sommes totalement dans le thème de la conservation, de la préservation et de la restauration. Le plan rédigé par Michelle a été agréé en Conseil des ministres le 20 juillet 1990, présenté solennellement par Jack Lang, ministre de la Culture et de la Communication, et validé.

Entre 1991 et 2006, 12 871 films ont été sauvegardés ou restaurés. Ce qui représente environ 13 millions de mètres de film original en nitrate de cellulose, une œuvre majeure. Michelle a mené à

bien ce projet jusqu'à l'heure de sa retraite en mars 2007. Elle a été également l'un des acteurs-clés de la Fête du Cinéma en 1985. Michelle a animé, initié le projet Lumière qui a permis la collecte, le regroupement, l'identification, la restauration et le catalogage de 1 423 films, les premiers films de l'histoire du cinéma qui étaient jusqu'alors dispersés entre plusieurs collections. En 1995, elle est élue, à Los Angeles, présidente de la Fédération internationale des Archives de Films, dont elle était membre dès 1992.

En retraite, elle a été élue conseillère municipale de sa commune d'Estoublon. Elle a également accompagné Jacques dans son parcours. C'est une vie exemplaire au service de la conservation, de la valorisation des archives filmographiques et elle a d'ailleurs contribué avec Jacques à l'organisation intellectuelle de nos Rencontres de 2006 autour du thème de l'audiovisuel et les lieux littéraires. Elle a collaboré à ses côtés, et Jacques tenait à ce que je le précise, à la composition du Guide qui a été édité par la Fédération à l'occasion de ces Rencontres.

C'est toujours difficile de résumer une vie en une page. Il y a des lacunes certainement. C'est un résumé qui nous fait penser à Michelle, qui n'est plus là aujourd'hui, et à Jacques qui aujourd'hui est dans la peine. En mémoire de Michelle et en pensée avec Jacques, je vous demanderai de faire une minute de silence. Je vous remercie de votre écoute.

[minute de silence]

A. Lecomte

Je vous remercie. Nous allons commencer notre deuxième journée de Rencontres, et je vais passer la parole à Hélène qui va animer la table ronde. Je vais la laisser présenter les trois intervenants qui vont parler de la sûreté des collections, de la sécurité de nos bâtiments qui contiennent les collections. Les bâtiments font aussi partie, comme nous le disions hier, des collections et des inscriptions. Ils sont classés ou souvent inscrits.

Je laisse la parole à Hélène et aux trois intervenants. Merci.



Table ronde n°2

(Modérateur : Hélène Oblin)

Les bonnes pratiques de la conservation

Capitaine Dominique Buffin
Conseillère sûreté des musées - MCC

*LE TEXTE QUI SUIT EST EN LIEN AVEC LE DIAPORAMA (9 VUES)
INTITULE "DOMINIQUE BUFFIN"*

Jocelyne Deschaux
Directrice du réseau des médiathèques de l'Albigeois

*LE TEXTE QUI SUIT EST EN LIEN AVEC LE DIAPORAMA (38 VUES)
INTITULE "JOCELYNE DESCHAUX"*

*VOIR EGALEMENT LE DIAPORAMA (20 VUES)
INTITULE "LE BOUCLIER BLEU"*

José Vaz de Matos
Chef du bureau prévention - MCC

*LE TEXTE QUI SUIT EST EN LIEN AVEC LE DIAPORAMA (17 VUES)
INTITULE "JOSE VAZ DE MATOS"*

Jacqueline Ursch
Conservateur général honoraire des bibliothèques

*LE TEXTE QUI SUIT EST EN LIEN AVEC LE DIAPORAMA (41 VUES)
INTITULE "JACQUELINE URSCH"*

H. Oblin

Bonjour à tous et donc merci d'être là pour cette deuxième journée des XIV^{es} Rencontres de Bourges. Ce matin, nous allons nous intéresser aux bonnes pratiques de la conservation à travers les questions de la sécurité des bâtiments, du public et des collections avec un grand focus sur le Plan de sauvegarde, à travers également la question de la sûreté des collections, et là on rappellera les

différences entre sécurité et sûreté, et on s'intéressera ensuite aux plans d'urgence et au Comité français du *Bouclier bleu*.

Vous avez tous trouvé sur votre chaise un petit dépliant sur le *Bouclier bleu* qui vous a été distribué par Jocelyne Deschaux. Et enfin, nous écouterons une expérience d'adhérente sur des dégradations d'archives, "malheureuses mais vaincues" a écrit Jacqueline (Ursch).

A propos de ces sujets qui seront abordés ce matin, nous avons tous en mémoire des faits marquants qui ont pu défrayer la chronique, et parmi ces faits je pense à l'affaire de Stéphane Breitwieser, surnommé l'Arsène Lupin des musées, qui a dérobé 239 œuvres en sept ans et qui, à chaque fois qu'il était arrêté, a récidivé. Sa dernière condamnation date de 2015 et je réfléchissais tout à l'heure avec le capitaine Buffin, qu'il devait à l'heure actuelle se trouver en liberté et – je ne veux pas faire frémir dans les chaumières – je vous invite à aller voir sa photo. C'est un personnage tout à fait opportuniste qui a publié un livre qui s'appelle *Confessions d'un voleur d'art*. On le voit poser au Salon du Livre de Colmar, en 2006, pour présenter son ouvrage, on trouve les photos partout. C'est un livre que vous avez peut-être lu et qui fait froid dans le dos. Les maisons d'écrivain sont particulièrement sensibles à ce type de risque, parce que ce sont des lieux qui n'ont pas toujours les moyens humains et techniques pour prévenir ce type de danger. Mais je dirai que ça tient surtout aux questions de muséographie puisque les maisons d'écrivain ont la spécificité de restituer une atmosphère, une proximité des œuvres avec le public, qui amène les responsables à délibérément écarter certains types de protection trop voyants ou nuisant à la restitution de cette atmosphère, comme les vitrines ou les mises à distance. Tout dépend également de la façon de recevoir le public. Il y a les visites guidées qui permettent de garder un œil sur les visiteurs, mais il y a aussi les visites libres, et dans ce cas les lieux peuvent se révéler tout à fait vulnérables.

D'autres faits récents concernant cette fois les sinistres naturels -et là je veux parler des inondations qui ont frappé la France au mois de juin dernier - nous ont rappelé la nécessité d'élaborer les outils de prévention et de gestion de ces risques. Je pense à la Maison Elsa Triolet-Aragon, adhérente de la Fédération - vous connaissez pour certains Caroline Bruant qui faisait partie du Conseil d'administration - qui s'est retrouvée dans une situation dramatique puisqu'elle a été inondée. Un lac a envahi la cour et le parc, et la bibliothèque du poète s'est retrouvée partiellement noyée. Un appel aux dons a été lancé pour restaurer les documents endommagés à l'image de ce qu'ont fait le Château de Chambord ou le Musée Girodet à Montargis, qui a été également très affecté par ces inondations.

Plus généralement, l'enquête sur la conservation dont les résultats vous ont été lus et commentés hier, est assez révélatrice du besoin qu'ont nos lieux de mettre en oeuvre certaines pratiques dont nous allons parler ce matin.

Je vais céder la parole au Lieutenant-colonel José Vaz de Matos qui va nous parler de la sécurité des bâtiments publics et des collections.

J. Vaz de Matos

Merci.

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, mon propos c'est d'éclairer cette noble assemblée sur le Plan de sauvegarde des biens culturels et de l'associer bien évidemment au contexte réglementaire. Pour ce qui me concerne, la sécurité incendie en France est très cadrée, voire trop parfois d'ailleurs, et puis dans les petits établissements, les vôtres souvent, les gens sont livrés à eux-mêmes dans un cadre réglementaire bien souvent non maîtrisé parce que tellement dense qu'il est difficile de s'y retrouver. On essaiera d'éclairer ce champ.

Le contexte dans la mission qui m'a été assignée ce matin, c'est d'évoquer bien évidemment la sécurité incendie des bâtiments, avec le risque pour le public, même si depuis mon arrivée à la Culture on m'a bien fait comprendre que c'est surtout le risque culturel qu'il faut prendre en compte. Fort

heureusement depuis de nombreuses années, les sapeurs-pompiers, quelle que soit leur affectation sur la métropole, ont toujours eu comme souci la sécurité du public dans un premier lieu, mais dans la foulée, on prend en compte la protection des biens. Celle-ci vient engendrer de nature la sauvegarde des biens culturels.

Comment s'organisent les grands champs ? Tout d'abord il y a la prévention, j'en donne une définition limitée à la stricte application : limiter le risque pour la sécurité des personnes et des biens, d'où ma venue. La prévision : limiter le sinistre et prendre les mesures immédiates. Donc ce sont les deux grands domaines auxquels vous pouvez être confrontés dans la discussion avec les sapeurs-pompiers locaux. Les plans ETARE, c'est quand on commence à monter dans la gamme. C'est-à-dire ce sont des plans connus, rédigés par les sapeurs-pompiers locaux et qui prennent en compte l'édification, la sécurité d'un bâtiment, les risques qu'il y a autour. Tout cela est incorporé.

Le support, vous n'avez pas de notes à prendre, je l'ai mis sur la boîte magique. Vous pourrez vous l'échanger, cela permet de vous concentrer sur ce qui est dit et sur la troisième partie.

(Se reporter à la présentation PPT pour suivre le propos)

Le Plan de sauvegarde, j'en entends parler puisque j'ai été affecté il y a une bonne trentaine d'années à la Compagnie qui défendait le Louvre. Celui-là, tout le monde le connaît. Il n'y avait pas les structures qui existent aujourd'hui. On parlait à l'époque de Plan d'urgence, on parlait de Plan de sauvetage des œuvres, on parlait de Plan de sauvegarde et d'urgence opérationnelle. Vous voyez, aujourd'hui on s'adapte et c'est le Plan de sauvegarde des biens culturels. Mais c'est toujours la même chose. Nos grands anciens qui ont réfléchi sur ces problématiques, parce qu'ils ont été confrontés à des faits réels, ont su réagir. D'ailleurs la réglementation en France, d'un point de vue incendie, est précise, voire trop précise quand on a l'occasion de la présenter à travers le monde. Elle a comme garantie que c'est la nécrologie de nos morts. Tout le chapitre réglementaire en France est édifié sur nos morts, en fait, sur les grands sinistres, sur les grands drames qui ont parcouru l'histoire. Il y a des pays où ce n'est pas du tout comme cela. On fait une analyse plutôt assureurs, courtiers, avocats. Chacun prend ses responsabilités. On peut tout faire jusqu'au jour où l'on peut prouver que l'on n'aurait pas dû faire cela. En France, ce n'est pas ça.

Comment réaliser le plan de sauvegarde des œuvres ? Il faut tout d'abord faire une analyse des risques et qui mieux que les gens qui gèrent ces œuvres au quotidien sont capables de contribuer à cette analyse ? Bien sûr en partageant avec les services. Ma collègue va ensuite parler du concret, d'un plan qui a été réalisé, donc je ne vais pas empiéter dans ce domaine.

Faire un recensement. C'est vous qui connaissez vos métiers.

Définir les priorités de protection, d'évacuation, d'évaluation des coûts, c'est définir les priorités par rapport à votre patrimoine. J'insiste toujours sur "votre patrimoine", y compris pour les services de secours locaux, qui dans des contrées comme Noirlac, sont tous des volontaires. Les volontaires sont inscrits régionalement, localement. En fait, c'est leur bien culturel aussi. Les associer est très important parce que c'est leur vie qui continue. C'est la transmission à leurs enfants, à leur famille. Il ne faut pas hésiter à les rejoindre.

Elaborer un dossier synthétique qui soit maniable. Aujourd'hui, avec l'informatique, l'avantage c'est qu'on peut faire un dossier modifiable assez rapidement, et puis le stocker sur différents disques. Même si l'un d'eux subit une inondation ou un départ d'incendie parce qu'il était au mauvais endroit, il est facile de le retrouver. Il y a quelques années, c'était moins évident. On faisait des classeurs et des classeurs, sauf que le classeur, quand il était ne serait-ce qu'abîmé par un dégât des eaux d'usage, cela posait tout de suite des problèmes.

Former le personnel. C'est un gros challenge, la bataille de tous les jours, et c'est valable dans tous les métiers. Si on veut atteindre l'excellence, il faut se donner les moyens. Et les moyens, c'est

l'habitude, la répétition. Dans les Forces armées, nous sommes matricés pour cela. Tout petits on nous déforme, comme cela on sait exactement où l'on en est. Ce n'est pas toujours évident.

Prévoir un lieu de repli, c'est anticiper la crise. Le Cher n'est pas loin, il est bien évident que j'ai bien compris qu'il y avait des projets logistiques souterrains, et si ces souterrains sont dans la nappe phréatique et qu'un jour on imagine la zone de repli à cet endroit, il faut quand même bien réfléchir avant... C'est tout à fait le genre de scénario que je rencontre, moi qui ai l'habitude d'intervenir dans des synergies de crise très importantes, parce que chacun est dans son monde, dans son métier. Par définition, un architecte, c'est un artiste. Combien de fois me suis-je heurté avec les architectes en termes de sécurité incendie, pour la bonne et simple raison qu'ils sont dans leur esquisse. Il y a plein d'agences avec des bureaux, tout le monde se concerta, il y a des conseils, des consultants, y compris les plus grands... Nous étions la semaine dernière à Abu d'Abi, sur le projet Grand Louvre. On leur a expliqué qu'il y avait certaines choses, même s'ils sont les plus grands, bien entourés, qui posent de vrais problèmes dans l'analyse de risque global. Dans les petits établissements, c'est pareil. Il faut bien analyser le risque quand on parle de zone de repli et ne pas engendrer une situation où tout le monde est convaincu que c'est parfait, tout est aux normes et correct, sauf que le plus gros ennemi n'a pas été décelé tellement il était saillant et visible au quotidien. En Italie actuellement on a des vraies questions sur les zones de faille. On sait pertinemment les risques sauf qu'il y a eu des constructions qui ont été faites là, quand même. S'ils avaient lu les ouvrages des grands anciens, ils auraient vu que là il ne fallait plus rien faire...

Les œuvres à protéger sur place. Vous voyez que sur les œuvres à évacuer par exemple, il faut anticiper le transport. Les maisons d'écrivain, j'avoue que je ne maîtrise pas encore le sujet puisque je ne suis là que depuis septembre, et c'est déjà vaste, ce n'est peut-être pas du même dimensionnement mais la réflexion est la même : comment fait-on pour sauvegarder les biens ? Si vous êtes en étage, on peut tout à fait l'appréhender, c'est une affaire de matériel, de caisse, de conditionnement.

La formation. Forcément, il faut former les gens à évacuer. Sur le risque incendie, il n'y a pas de problème parce que, d'emblée, on vous impose en principe un système d'alarme, quel que soit le type d'établissement. Pour les plus démunis, les plus petits établissements qui sont peut-être les vôtres : les "5ème catégorie" (jusqu'à 200 personnes en fonction du placement). A plus de 200 personnes, vous montez de catégorie. Quel que soit l'établissement, les "5ème catégorie" la plupart du temps sont démunis de tout système de détection incendie, de tout système d'alarme centralisé avec des blocs autonomes avertisseurs par exemple – ce sont des boîtes avec un bouton rouge – mais il y a quand même le règlement qui avait prévu l'attribut numéro un du garde-champêtre (ou du lieutenant de louveterie, qui est tout à fait adapté à Noirlac !) : le sifflet pour faire évacuer les gens. Sauf que le sifflet, il ne fait pas évacuer les œuvres et ne les met pas en sécurité. C'est souvent le problème. Il y a beaucoup d'établissements où il n'y a personne. Le détenteur du sifflet, au moment de la crise, peut être lui-même défaillant. J'ai eu l'occasion de voir aussi des gens en mode panique qui ont commencé par faire un malaise, et là c'est un gros problème. Au moins, lorsqu'il y a un système de détection ou d'alarme avec une diffusion, cela peut couvrir un certain nombre de risques.

Cette formation va bien sûr vers le personnel mais aussi vers les pompiers. Les pompiers ne sont pas des "sachants naturels" glorieux parce qu'on les revêt d'un uniforme. Dans ma génération, pour le recrutement à Paris, nous venons des quatre coins de la province. Il y a très peu de Parisiens. Après c'est la formation. Vous comprenez bien que si vous faites débouler des gars avec des masques et des lances sans qu'ils aient une formation par rapport aux risques à couvrir, c'est rapidement problématique. C'est le rôle des chefs d'accompagner tout cela, mais je peux vous assurer que ce n'est pas toujours évident.

Le **Plan de sauvegarde**, ce n'est pas une liste à la Prévert, mais on a essayé ici de vous donner tous les éléments qui seront à votre disposition, en collaboration avec les sapeurs-pompiers. Je ne vais pas les détailler car le temps qui m'est imparti est vraiment trop limité, mais on y reviendra dans la discussion. Ce sont des listes, que ce soit de personnel, de matériel et autres. C'est de la logique par rapport à votre établissement. Ce Plan de sauvegarde, ce doit être très concrètement une aide aux intervenants. C'est-

à-dire que pour les gens qui arrivent, c'est immédiatement exploitable. L'idéal c'est qu'ils aient déjà eu à l'exploiter dans le cadre d'un exercice. Si c'est avec les pompiers locaux, on peut les inviter : L'abbaye de Noirlac a de magnifiques salles, les pompiers locaux doivent faire leur pot de Sainte Barbe, alors avant ils vont commencer par manoeuvrer, faire un exercice et puis après se sustenter. Il y a plein de solutions qu'il faut toujours associer, mais c'est important pour que les gens s'approprient la démarche.

Les mises à jour du Plan de sauvegarde doivent être efficaces, parce que s'il y a des changements dans les collections, les gens, bien évidemment il faut les indiquer. C'est un outil opérationnel, ce n'est pas pour faire plaisir à l'échelon central. Localement, l'outil doit être adapté à ce qui se passe en région. Le sceau de Paris, ça marche en conseil mais après, localement, il n'y a que l'exercice dans sa restitution que l'on puisse valider et préparer avec l'établissement et les services de secours. Lorsque tout est prioritaire, tout devient secondaire... La priorité c'est, dans vos établissements, de mettre le public en sécurité - c'est obligatoire sinon le magistrat vous rappellera à l'ordre- mais en principe ça va assez vite, ensuite pour les œuvres c'est beaucoup plus long.

Je vous ai indiqué un certain nombre de **types de matériel**. Pour une inondation, de quoi s'agit-il ? Ça peut être de toutes petites caisses toutes prêtes. S'il doit y avoir une évacuation, rappelez-vous le risque inondation. Nous avons eu à le traiter sur Paris fin mai/début juin et cela reste exceptionnel. Sur le Louvre, il y avait 500 agents mobilisés, volontaires et autres. Dans des petits bourgs, de petites municipalités, ce n'est pas du tout ça. Et puis Paris, quand ça commence à mouiller, ça veut dire qu'il y a des régions entières qui ont été inondées. C'est un choix politique... Vous avez d'autres zones avant qui sont inondables dans le cadre particulier du Plan des risques inondation. A partir de là, quand on est dans une zone inondable, il faut bien prendre en compte que ça n'arrive pas qu'aux autres. Quel que soit le bourg, le village, il y a un risque. Le jour où ça monte, même si c'est une cinétique lente - et c'est l'avantage, ce n'est pas une crise foudroyante - si tout est préparé, élaboré avec des bénévoles, des volontaires, on a le temps de se retourner. Mais il faut quand même se préparer sur une cinétique plus courte. J'ai un souvenir dans les années 86-88 au Louvre : rupture d'une canalisation d'eau. Cela coulait sur la voie publique le long des quais, dans la cour Visconti : c'était une inondation à cinétique très courte. Il faut s'y préparer aussi. Cela peut toujours arriver.

Dans ces matériels, on continue, il y a des choses très simples. Très concrètement tous ceux qui ont un garage et doivent se débrouiller connaissent ça par cœur. En fonction des collections, on va adapter avec du matériel presque simple, il n'y a pas besoin de se rajouter des obligations, mais par contre il faut s'y entraîner. Comment le place-t-on ? N'oubliez pas que les sapeurs-pompiers qui sont censés venir vous aider ne sont pas des magiciens et ils n'ont pas des doigts de fée. S'ils ne sont pas formés, il y aura plus de dégâts que ceux générés par le mal initial !

Voici quelques documents du Ministère qui ont été diffusés dans les années 2010, 2011. Il y a eu plusieurs rapports sur l'analyse des risques et les mesures de prévention. C'est toujours important de les connaître et d'aller y puiser certaines réflexions. Ce n'est pas la peine de réinventer ce qui a été étudié, analysé, par contre il faut se l'approprier. Cela demande une certaine réflexion, et même quand on est sûr que c'est la bonne appropriation, l'idéal est de la remettre à plat et d'en discuter parce qu'on s'aperçoit qu'on peut avoir des éclairages différents. Cela permet de trouver la meilleure analyse de risque, qui va ensuite vous conduire vers le bon investissement. Quel type de matériel ? Quel type de contrat ? Quel type de prestation allez-vous demander ? Plus vous aurez affiné dans la concertation, meilleure sera l'analyse, celle-ci conditionnant bien évidemment tout ce qui va y venir après.

Voici la note du directeur général des patrimoines en date du 10 juin 2016, la plus récente. C'est vraiment le dernier jus de la concertation en ce qui concerne le Plan de sauvegarde des biens culturels. On en décrypte toutes les parties, et sur le document que je vous laisse, il y a même un encadré synthétique. Ce dossier peut utilement comprendre les éléments suivants, utilement car il doit être adapté à vos structures. J'ai plusieurs appels par semaine pour que je valide depuis le Ministère des Plans. Je ne peux pas valider un Plan auquel je n'ai pas participé. Si c'est remplir des cases sans une véracité par rapport à l'échange avec les acteurs locaux du secours, cela ne sert à rien. Ce sont eux qui

doivent entrer en scène en premier et donc valider. Là on ne comprend pas la portée du Plan. Il faut vraiment que ce soit adapté.

Là vous retrouvez **la liste des intervenants, les annuaires de crise**, etc. Mais vous avez exactement les mêmes problématiques avec les commissions de sécurité locales à l'ouverture des visites. Les "5ème catégorie", donc les petits établissements recevant du public, avec un effectif de moins de 200 au total, sont associés à l'activité, pour tout ce qui est muséal, du type Y. Le type Y c'est pour les musées, mais vous pouvez avoir, comme ici, du type L. Le L, ce sont les salles de réunion, de conférence, de séminaire. Cette semaine nous étions sur un site où c'est carrément le château qui a été transformé en mairie, et dans cette mairie on a créé un niveau musée. Donc là vous êtes en type W pour la partie accueil du public dans les bureaux ou l'administration, et puis en type Y pour la partie musée. C'est une boîte à outils, mais déjà un travail d'expert pour les petites municipalités et pour vos maisons, parce que si vous n'êtes pas bien épaulés en termes de classement, il y a des choses qui ne seront pas fondées.

Nous, on voyage partout en France pour essayer d'aider les organismes à mettre à plat leur niveau de sécurité incendie. Je rappelle que le bâtimentaire est régi par le Code de la construction civile qui a été revu en 1973. Pas par hasard, suite à un grand drame : 1970, la discothèque en Isère, 146 morts locaux, la jeunesse de toute une région, et trois ans de procès pour ressortir avec le Code de l'habitation et de la construction en 1973. Il y a le Code de l'urbanisme qui a été retouché en 2007 pour aborder le domaine des USSP ou des ESP, les Etudes de sécurité publiques. Dans le cadre de l'urbanisme, on a introduit cette donnée.

En 2005, il y a la loi qui pour vous est prégnante puisque c'est la loi qui a été portée par la famille Chirac suite aux problèmes qu'ils ont eus depuis 1985 avec leur fille, qui a disparu depuis d'ailleurs, pour mener à bien la **loi sur le handicap** en France. A l'époque, ils étaient à l'Hôtel de Ville de Paris. Il se trouve que je défendais l'Hôtel de Ville... Il y a des conséquences quand il faut mettre des rampes, quand il faut un ascenseur, tout cela vient dénaturer un site classé. Il faut lutter avec les ABF, vous connaissez ça par cœur. Tout est compliqué dans la loi sur le handicap. Même si ce n'est pas notre rôle proprement dit, j'ai accompagné des structures auprès du Préfet de police pendant sept ans avec toutes les associations pour handicapés pour trouver des solutions raisonnables. Dans la discussion on y arrive, sinon c'est la confrontation. Quand vous êtes dans la confrontation, ce n'est même pas la peine, chacun campe sur ses positions. C'est le spectre règlementaire des grandes lignes, et après il y a tous les arrêtés. L'arrêté du 25 juin 1980 qui régit tout ce qui est sécurité incendie, protection du public, des œuvres et autres pour la partie ERP. Et pour les petits établissements, donc pour vous, c'est l'arrêté du 22 juin 1990 qui régit les petits établissements. Je ne vais pas plus loin, je vous remercie de votre écoute.

H. Oblin

Merci José Vaz de Matos. Je me rends compte que j'ai oublié de présenter tous vos titres et fonctions. C'est l'émotion. Vous êtes donc Conseiller sécurité et incendie des Musées de France, ingénieur-expert auprès de la Cour d'appel de Paris et près les Cours administratives d'appel de Paris et de Versailles, et ancien chef du Bureau prévention de la Brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

Nous allons maintenant passer à la question de la sûreté avec le Capitaine Dominique Buffin. Le Capitaine de police Dominique Buffin est conseiller de la sûreté auprès des Musées de France depuis 2013. Vous avez occupé des postes au sein de la direction centrale de la police judiciaire dans la lutte contre le crime organisé, puis dans la lutte contre le trafic des biens culturels.

D. Buffin

Merci beaucoup, bonjour à tous. Pour replacer un peu notre travail avec le Colonel Vaz de Matos et moi-même, je voulais juste expliquer assez brièvement où nous travaillons. C'est au sein d'une mission qui s'appelle la Mission de la sécurité, de la sûreté et de l'accessibilité, au sein de la Direction générale

du Patrimoine du Ministère de la Culture. Cette mission porte sur différents domaines, sur les monuments historiques, sur les musées où nous sommes plus spécifiquement affectés, sur le domaine de l'archéologie et également sur le domaine des archives. Accessoirement, depuis quelque temps, nous travaillons également avec les bibliothèques patrimoniales, à la demande du Service du Livre et de la Lecture du Ministère de la Culture, et puis de temps en temps nous voyons passer des dossiers de demande de prêt de musées nationaux auprès de structures qui peuvent être les vôtres. José a mentionné les "5ème catégorie", ça arrive que des "5ème catégorie" souhaitent emprunter des œuvres auprès d'établissements publics. En général, quand c'est en France, on essaie de faire l'effort et de se déplacer, de venir voir comment vous fonctionnez et éventuellement vous conseiller, vous renforcer au niveau de la sécurité et également de la sûreté. Etant entendu que nous arrivons dans un esprit conciliateur, notre objectif est de faire en sorte que vous puissiez emprunter. Depuis que je suis au Ministère de la Culture, on me dit : "Maintenant, tu es une gentille". Auparavant j'étais dans la répression, maintenant je suis dans la prévention, et donc on essaie de travailler sur des outils qui peuvent permettre d'améliorer la situation et d'éviter les blocages. De temps en temps on dit : "Non, là non, il ne faut pas, ce n'est pas raisonnable. Donnez-vous d'abord un peu de temps, mettez en place des moyens et ensuite on en rediscute". Mais cela reste relativement exceptionnel.

(Se reporter à la présentation PPT pour suivre le propos)

La sûreté vient en complément de la sécurité, dans le sens où la sécurité, et en particulier la sécurité incendie, se préoccupe d'accidents, d'atteintes involontaires aux personnes ou aux biens. La sûreté traite des atteintes malveillantes, des atteintes volontaires en fait contre ces mêmes cibles, donc naturellement la sûreté c'est l'affaire des policiers et des gendarmes. Du coup, au sein des missions, on se préoccupe beaucoup des atteintes au patrimoine bien sûr - nous sommes au Ministère de la Culture - mais on n'oublie pas les personnes qui peuvent être aussi exposées à des malveillants. Il y a des problématiques que l'on prend en compte, telles que l'agression physique. Vous imaginez bien que, depuis un an, on se préoccupe également de la problématique attentat qui est tout à fait particulière. D'ordinaire en sécurité, on se préoccupe d'abord des objets et puis ensuite on pense aux personnes. Là, c'est d'abord sauve-qui-peut et ensuite on s'occupe du patrimoine.

Les risques statistiques les plus importants sont le vol et les dégradations. Etant entendu que, en ce qui concerne le vandalisme, nous disposons de très peu de remontées pour tout un tas de raisons. La première c'est que ces dégradations ne sont pas toujours remarquées, et surtout pas forcément remarquées sur l'instant. La deuxième c'est qu'en général on ne se donne pas la peine de déposer plainte et on se dit : "Maintenant on va essayer de lever des fonds pour essayer de réparer les dégâts".

En ce qui concerne les vols, on a un peu plus de remontées d'informations, notamment par le biais de l'Office central de lutte contre le trafic de biens culturels, parce que nous avons davantage de dépôts de plaintes qui nous donnent des informations assez édifiantes. En ce qui concerne les musées et les monuments historiques, nous disposons également d'informations qui remontent par le biais du Ministère de la Culture. Nous avons pour habitude de dire que tout se vole. Pourquoi ? Parce que tous les faits de vol que nous recensons le prouvent. Tout se vole, absolument tout. Certes il y a des objets qui sont volés en raison de leur valeur patrimoniale, vraisemblablement par des gens qui avaient reconnu les scènes et avaient fait leur maximum pour repérer les fragilités du site pour pouvoir mettre la main sur l'objet, mais il y a également des vols qui sont commis par des individus qui sont rentrés chez vous en tant que visiteurs et qui sont ressortis en tant que voleurs. C'est ce que l'on appelle les voleurs d'occasion, les voleurs d'opportunité, des opportunistes en fait. L'occasion fait le larron. Pourquoi sont-ils devenus voleurs ? Tout simplement parce que rien n'est venu réprimer leur envie de vol.

Très rapidement quelques statistiques parce que c'est important pour essayer d'établir sa stratégie de sûreté. Les deux tiers des vols dans les musées, et je pense que les statistiques dont je dispose peuvent être généralisées, ont lieu pendant les horaires d'ouverture. Naturellement il y a beaucoup moins de choses à forcer pendant les horaires d'ouverture. Les trois quarts des vols ont lieu dans les espaces d'exposition. Pourquoi ? Parce que ce sont les objets que l'on voit, déjà pendant les horaires

d'ouverture, mais également quand vous avez un cambrioleur qui fait son repérage et qui se dit : "J'ai envie de voler tel objet", en général c'est parce qu'il l'a vu dans les espaces d'exposition.

Une mention spéciale pour les vitrines. Tout à l'heure il a été mentionné que, notamment dans les maisons d'écrivain, il y avait très peu de mise à distance des œuvres. Il arrive qu'il y ait des vitrines. Une vitrine, c'est par définition un blindage. Une vitrine pour moi c'est une mise à distance. Mais quand j'arrive dans un site et que l'on me dit : "Non, là on ne fait pas passer d'agent parce que tout est sous vitrine", ça me hérissé les cheveux sur la tête. Les vols dans les espaces d'exposition sont, pour plus d'un tiers des faits, réalisés dans des vitrines. Cette semaine nous étions sur un site avec un agent qui reste à l'accueil. Il s'occupe de l'accueil du public. Nous avons deux étages et vous allez comprendre pourquoi je vous parle de ce cas. L'agent est donc au rez-de-chaussée et il y a un niveau au sous-sol. Et en sous-sol effectivement tout est sous vitrine. Mais personne n'y passe jamais. En tous cas personne du site patrimonial. L'été dernier, il y a eu des vols dans deux vitrines différentes, l'une avec des panneaux de verre qui coulissent. Ça arrive régulièrement, à chaque fois l'équipe nous dit : "On sait qu'elle s'ouvre de toute façon, d'ailleurs on a perdu les clefs" ou "D'ailleurs quand on veut l'ouvrir on ne les utilise pas, c'est casse-pieds, le temps de chercher les clefs, on soulève le panneau et on fait coulisser". La sûreté, c'est la contrainte. Pour fonctionner au jour le jour, c'est bien plus facile de laisser les portes ouvertes. Evidemment, je suis un peu caricaturale. La sûreté c'est de la contrainte qu'il faut assumer. En l'occurrence dans ce lieu, on avait ce type de vitrine. Des objets ont été volés dans cette vitrine-là. Et puis dans une seconde vitrine, il y avait un tel écart entre le panneau de verre et le cadre qu'en passant une feuille en dessous et en agitant un peu le socle qui soutenait des pièces de monnaie, ils ont pu récupérer les pièces. Alors, vous allez me dire : "Oui, mais ils ont dû mettre du temps pour le faire !". Oui, et alors ? S'il n'y a pas d'agent qui passe et si c'est un après-midi où il n'y a pas grand monde, un après-midi de semaine, ils ont eu tout le temps qu'ils voulaient. Il n'y a pas de caméra ? En l'occurrence, il n'y en avait pas. Mais dites-moi, votre agent qui est à l'accueil, en charge de la billetterie, de la boutique, du standard, à un moment ou à un autre effectivement, s'il y a des caméras, on peut lui demander de regarder les écrans, mais on ne peut en aucun cas lui dire : "Vous êtes responsable de la vidéo-protection".

Et je vous parlais du temps qui était un élément essentiel à la sûreté. C'est pour cela que je vous ai mis cette petite équation-là, qui est un élément absolument fondamental dans l'élaboration de la stratégie de sûreté. Il y a le temps de détection, ça peut être le détecteur de mouvements de nuit ou ça peut être l'agent qui marche dans les espaces. Plus le temps d'analyse : "Ah ! Il y a une alarme qui sonne", "Ah ! C'est bizarre ce monsieur est en train de faire un truc dans ma vitrine". Plus le temps de réaction : "Ah ! Il est en train de commettre un vol" ou alors c'est la télésurveillance qui voit : "Ah ! C'est en train de sonner à tel endroit, on a un problème". Plus le temps de déplacement : soit c'est l'agent, soit c'est la télésurveillance, soit c'est le permanent, soit c'est carrément les autorités, tout ça doit être inférieur au temps du vol. Et là, on commence à se poser des questions, parce qu'un cambriolage ne dure en moyenne que trois minutes ! Je ne suis pas là pour vous mettre le moral en berne. Il existe des solutions bien entendu. Parmi ces solutions, il faut essayer d'avoir de la détection précoce, de la détection intrusion, c'est-à-dire que l'on sache le plus tôt possible à quel moment on a quelqu'un qui se trouve dans les environs de votre site et qui ne devrait pas être là. Ensuite il s'agit de renforcer certains éléments dont je vais parler immédiatement.

Les éléments de la sûreté. **Les moyens de protection mécaniques.** Les vitrines, ce sont des éléments de protection mécaniques puisque ce sont des retardateurs. Ce n'est pas du blindage. Est-ce que vous connaissez un petit peu le département des arts de l'Islam au Louvre ? Vous y avez des vitrines qui, pour moi, en termes de sûreté, sont de toute beauté. Je ne parle que d'un point de vue sûreté évidemment. Mon travail ne porte absolument pas sur la partie esthétique. Je ne me permettrais pas de faire de commentaires à ce niveau-là, même s'il paraît que c'est très bien aussi. Ce sont des vitrines qui sont très renforcées. La majorité des objets est sous vitrine, des vitrines solides. En dépit de ça, vous aurez toujours au moins un agent dans ces espaces. Toujours. Alors du coup j'en reviens à mon triangle de la sûreté. On a des moyens de protection mécanique, on a des moyens électroniques.

Des moyens électroniques, je dirai à minima qu'il vous faut de la détection de nuit. C'est bien d'avoir de temps en temps de la détection rapprochée des œuvres. Ça veut dire la mettre dans une vitrine ou sur une œuvre qui a de la valeur, et si jamais quelqu'un y touche ça sonne. Soit localement, soit à l'accueil. Vous avez mentionné des caméras. Elles ne courent jamais après les voleurs, mais peuvent déjà permettre de rapporter des informations en temps réel, et d'autre part d'avoir une mémoire de la situation à donner aux enquêteurs a posteriori.

Et puis on a les **moyens humains et organisationnels**. Là on touche au cœur de ce qu'est la sûreté. A un moment ou à un autre, systématiquement, par rapport à votre équation ici, vous aurez forcément besoin d'une intervention humaine. Votre humain, il faudra qu'il sache quoi faire, d'où l'organisationnel. J'aime bien poser la question quand je me déplace sur un site et que je vois des agents qui sont dans les espaces d'exposition : "Alors, si jamais vous voyez quelqu'un qui commence à toucher le tableau, qu'est-ce que vous faites ?". En général j'ai des réponses de bon sens. Parfois des réponses incomplètes. J'ai souvent des agents qui ne savent pas qu'ils ont le droit d'appréhender des voleurs, d'appréhender quelqu'un qui vient de dégrader. Des agents qui ont des notions très très floues de ce qu'est la légitime défense. Moi, ce que je veux, c'est que tous les agents aient la même réaction.

José a parlé tout à l'heure de la formation, on a besoin de **personnels formés**. Les personnels dans leur ensemble, vous y compris. Qu'est-ce qu'ils ont le droit de faire et qu'est-ce qui est le mieux en cas de vol, en cas de dégradation, en cas d'agression verbale, en cas d'agression physique ? Pourquoi ? Parce qu'en cas de stress, effectivement ce qui peut arriver c'est : "Je tombe dans les pommes", "Je fais un malaise" ou "Je bloque". La sidération. Ce qui est exactement ce que l'on ne veut pas parce qu'encore une fois, ce que l'on veut, c'est gagner du temps. Gagner du temps, c'est acquérir des automatismes. Ces automatismes, on les obtient avec de la formation, avec des exercices. Et là, j'en viens à un élément qui est absolument fondamental. José vous a parlé des contacts avec les pompiers locaux, et moi je voudrais vous parler des contacts avec vos autorités locales, qu'elles soient policiers, ou je pense plutôt généralement pour vous, gendarmes. Est-ce que vous connaissez vos gendarmes ? Est-ce qu'ils viennent régulièrement chez vous ? Est-ce que vous avez déjà envisagé de faire des exercices avec eux selon des thèmes bien définis ? Le risque de jour ? Le risque de nuit ? En général, notamment sur les petits établissements, on me répond non. Vous seriez surpris de constater à quel point vos gendarmes et vos policiers sont intéressés par les structures patrimoniales de ce pays. Et quand ils vous disent : "Je suis désolé mais en ce moment on n'a vraiment pas le temps", ce n'est pas qu'ils ne veulent pas, c'est qu'ils n'ont vraiment pas le temps. Cela ne veut pas dire que c'est impossible. Cela veut dire qu'il faut essayer de programmer suffisamment en amont. S'il y a une chose que vous devez retenir de mon intervention c'est : prenez contact avec vos gendarmes, avec vos policiers. Invitez-les, montrez-leur un petit peu votre structure.

Je vous ai parlé des différents temps du vol, des différents lieux du vol, maintenant je ne vous ai pas parlé du vol en interne. Dans les différents modes opératoires, on a le vol en interne. C'est une catastrophe pour le patrimoine. En général ce sont des gens au-dessus de tout soupçon. Je pense notamment à un conservateur. C'est difficile à contrôler, ce n'est pas impossible. Surtout que ce monsieur travaillait dans une grosse structure. Depuis des processus ont été mis en place pour permettre de contrôler. Un conservateur n'a pas besoin de rentrer chez lui avec des manuscrits hébraïques... Monsieur Garel, c'est ce qu'il faisait. Mais ces œuvres étaient estampillées, un problème pour lui. Pour les retirer, sur certaines œuvres, il a massicoté les bords. Le problème, c'est que sur les manuscrits hébraïques, vous avez également toutes les annotations de tous les érudits. Vous imaginez la perte patrimoniale que représente le fait de massicoter les écrits d'érudits qui remontent jusqu'au XIV^e siècle ! Vendus 300 000 euros chez Christie's pour cet exemple-là... Monsieur Garel a été condamné à dix-huit mois de prison. Il a dû en faire six et payer à peu près 75 000 euros d'amende. La sanction peut paraître relativement faible. Nous sommes là avant la loi Archives de 2008 qui protège les biens patrimoniaux. Aujourd'hui, le juge a la possibilité de condamner notamment sur des sommes beaucoup plus importantes.

Un autre cas de vol en interne. Le vol a été commis par un relieur d'Archives départementales, celles de Saône-et-Loire. Ce relieur, pourquoi avait-il la possibilité de sortir des œuvres ? Ceci dit, il avait le

droit d'être en contact avec celles-ci. Il n'a pas été très malin parce qu'en fait il est allé les vendre à un libraire du département voisin et ce libraire, qui était de bonne foi, a demandé un certificat d'exportation au Ministère de la Culture qui a réagi tout de suite. En dépit du fait que le relieur, qui évidemment était assez bon, était parvenu à effacer les estampilles. L'OCBC, l'Office central de lutte contre le trafic de biens culturels, est intervenu et a interpellé le relieur. Il a également placé le libraire en garde à vue mais on a réussi à prouver sa bonne foi.

Là, on est sur des cas de vol en interne où les dégâts peuvent être extrêmement importants. Dans ce dernier cas, on était sur du patrimoine écrit. Dans un musée, un monument historique, théoriquement dans vos espaces de maisons d'écrivain, on n'a pas le droit de toucher. Otez-moi d'un doute. On est bien d'accord ? A partir du moment où l'on parle de patrimoine écrit, on a le droit de toucher. On a le droit de mettre à disposition. Là cela devient beaucoup plus problématique. Exemple : l'affaire de ce descendant de général d'Empire qui s'était mis en tête de récupérer toutes les archives de son illustre aïeul. Il a écumé les archives de pas mal de sites, notamment départementaux. Il a fini par se faire attraper aux Archives nationales où les moyens de contrôle des lecteurs sont très poussés, où l'on a de la vidéo-protection, et des agents qui passent en salle. Et ces agents ont repéré ce monsieur qui glissait des feuillets dans une poche cachée à l'intérieur de ses manches. Et là, de manière très fine, ils ont dit : "Bon, il nous demande certains dossiers, on va mettre un peu de temps avant de les lui donner et puis on va appeler l'OCBC", qui est intervenue assez rapidement et donc : un flagrant délit. On a découvert plusieurs centaines d'archives au nom de son aïeul. Il avait déjà commencé à retirer les estampilles mais alors là pour retrouver... Pour le coup, lui, c'était un peu moins fin que notre ami relieur. C'était un peu la catastrophe, on les a récupérées quand même.

Une autre petite histoire qui a défrayé la chronique il n'y a pas très longtemps. C'est un dossier qui a duré plusieurs années, un trafic international de cartes anciennes qui a concerné un certain nombre de bibliothèques et des archives. En fait, c'était un réseau de voleurs d'origine hongroise, qui revendait à un grand marchand roumain, qui lui-même revendait ensuite au niveau international, parce que ça se vend drôlement bien les cartes. Comment procédaient ces voleurs ? Normalement, dans une bibliothèque patrimoniale, dans des archives, quand on est chercheur et que l'on veut travailler dans un centre de documentation, on est censé donner son identité. Ils avaient de fausses identités, de fausses cartes. Ça leur évitait d'être pistés. Cela a été un travail de fourmi dans le cadre de l'enquête, pour essayer de voir où ils avaient pu travailler puisqu'ils avaient utilisé différentes identités. Ils rentraient donc dans les archives, ils se facilitaient les accès à un certain nombre d'œuvres. Ils se documentaient énormément auparavant. On a retrouvé chez eux des catalogues et des catalogues de vente, des livres de documentation sur les thèmes qui les intéressaient, et comme la majorité de ces cartes faisait partie de livres, ils avaient besoin d'outils. Ils avaient besoin de lames de cutter. Je ne sais pas si vous voyez ces règles qui permettent de faire entrer un stylo à l'intérieur, eh bien ils utilisaient ça. A l'intérieur, ils avaient un cutter. Parce qu'aujourd'hui dans les bibliothèques patrimoniales et dans les archives, normalement nous ne pouvez pas arriver avec votre sacoche que vous ouvrez et d'où vous sortez votre trousse. Là c'est très contrôlé. Ils arrivaient encore à cacher des lames de cutter. De vous à moi, une lame de cutter ça se cache dans une manche, dans certaines pinces quand on a les cheveux longs, dans une ceinture. Donc le contrôle en amont de la salle de lecture, c'est important mais ça ne suffit pas. Il faut un contrôle après, et surtout il faut exercer ce contrôle et montrer que vous êtes présents. Encore une fois, la caméra, on oublie. L'humain est plus important. Ces voleurs-là procédaient au découpage des cartes. L'OCBC a commencé à travailler sur ce dossier après avoir été prévenu du trafic par les collègues de Hongrie, et c'est seulement à partir de ce moment que l'on a pu alerter les victimes qui ne s'étaient rendues compte de rien. Quand on a fait la publicité de ce vol, il y a tout un tas de victimes qui se sont manifestées, qui ont pu dire : "Oui effectivement, dans tel livre, dans tel ouvrage, qui avant faisait cette épaisseur-là, maintenant il y a des trous partout". On parle de cartes dont certaines sont parties à des prix très, très élevés. Il y avait un vrai marché pour ça.

Deux minutes pour conclure. Par rapport aux moyens que vous voulez mettre en œuvre pour vos espaces, la perfection n'existe pas. En revanche, il faut que ce soit des moyens que vous soyez en mesure d'exploiter. Vous aurez toujours des installateurs pour vous vendre la lune et des détecteurs et des caméras intelligentes, et puis des caméras qui vous font le café. Ce n'est surtout pas cela que vous

voulez. Vous avez besoin de choses simples et efficaces. Réfléchissez et posez toujours la question à l'installateur : "Très bien, mais ensuite comment dois-je l'exploiter ? Est-ce que j'ai un report sur un téléphone portable ? sur l'ordinateur ? est-ce que j'ai une alarme ? Où dois-je installer ces protections ? Où aurai-je le report ? Combien ai-je d'agents ? Comment vais-je pouvoir les placer de manière à ce que ce soit efficace ? Comment peuvent-ils me prévenir ? prévenir le responsable ? comment prévenir la police ? la gendarmerie ?"

Le cœur de la sûreté, c'est le bon sens. Je me souviens d'avoir visité un musée de petite taille mais recelant des œuvres de très grande valeur comme beaucoup de nos musées, où, dans le PC sécurité, ils avaient un de ces téléphones à deux touches... Ma grand-mère en a un, une touche pour le 18 en cas de gros problème, l'autre pour appeler les enfants. Là, ils avaient repris ce type de téléphone, il y avait la touche pour les pompiers et la touche pour la police. Pourquoi ? Parce qu'en situation de stress, encore une fois, on ne fait bien que ce que l'on a appris. Et surtout on ne réussit à réagir bien que si l'on a des choses simples à faire. J'ai un vol, j'ai une agression, je ne me pose pas la question : "Je fais le 18, le 17, le 112, etc. ?" J'appuie sur le bouton. Il faut réussir à simplifier le travail des gens qui sont présents, notamment pendant les horaires d'ouverture. Il faut ensuite se poser la question de la protection des espaces d'exposition. La protection de l'accueil, des réserves, des salles de lecture si il y en a. Ce sont des problématiques qui sont toutes les quatre différentes. La protection de jour, la protection de nuit. "Est-ce que j'ai quelqu'un présent à demeure la nuit ?" Ce n'est pas du tout la même chose s'il faut 20 minutes pour arriver jusqu'au site.

Pour finir, j'insiste vraiment très lourdement : seule la vigilance humaine vous permettra de contrer les agissements d'un voleur ou de quelqu'un qui a envie de détruire ou de dégrader vos œuvres.

Un petit rappel enfin pour terminer. En cas de dégradation, de destruction, de détérioration, de vol, s'il vous plaît, déposez plainte ! Même si vous n'avez pas de photo. Evidemment la photographie est extrêmement importante et vos récolement sont vraiment primordiaux pour cela, mais même si vous n'avez pas de photo, une description précise suffit parce que, si vous ne déposez pas plainte, vous n'aurez quasiment aucune chance de retrouver vos œuvres. Merci.

H. Oblin

Merci Capitaine Buffin. Nous enchaînons avec l'intervention de Jocelyne Deschaux.

J. Deschaux

(Se reporter à la présentation PPT pour suivre le propos)

Dia 1

Je souhaitais tout d'abord remercier les organisateurs de ces journées d'étude pour leur invitation à venir vous parler de la prévention des sinistres dans les maisons d'écrivain et du plan d'urgence. Présidente du Comité français du *Bouclier bleu*, je suis également directrice du réseau des médiathèques de l'Albigeois, et ai acquis une certaine expertise en matière de plans d'urgence, puisque j'ai rédigé ceux de la bibliothèque municipale de Toulouse, et celui de la médiathèque Pierre-Amalric d'Albi pour ses collections précieuses. J'interviens régulièrement dans des séances de formation sur les plans d'urgence.

Quelques exemples récents

Dia 2 : Chacun a en tête les terribles inondations du 31 mai 2016.

Au Musée Girodet à Montargis : 5 900 œuvres sont restées 72 heures dans l'eau. A Nemours : 30 cm d'eau se sont retrouvés dans les réserves de la bibliothèque. Le niveau du Loing a dépassé la crue de 1910, la bibliothèque avait toujours été épargnée jusque-là. Heureusement, l'équipe de la bibliothèque avait surélevé les étagères les plus basses, et les ouvrages ont donc ainsi été sauvés...

Dia 3 : Au même moment, la *Maison-moulin d'Elsa Triolet-Aragon* à Saint-Arnoult-en-Yvelines a également été inondée, et les 30 000 ouvrages ont été menacés.

Dia 4 : Mouillés pour ceux qui se situaient en bas des étagères, recouverts de boue une fois que les eaux se sont retirées, et plongés dans une atmosphère humide pour les autres. Parallèlement, en raison de la destruction des bureaux et d'une coupure d'électricité qui a duré plusieurs jours, les festivités et activités, dont *Jardins en fête*, prévues au mois de juin, ont dû être annulées.

Les maisons d'écrivain sont également vulnérables face au risque d'incendie.

Dia 5 : La *Maison de Saint-Just*, acquise par la commune de Blérancourt dans l'Aisne en 1989, fidèlement restaurée et ouverte au public en 1996, a été, dans la nuit du 2 au 3 juillet 2012, gravement endommagée par un incendie. Un couple voisin aurait décidé d'allumer un barbecue à gaz, la bouteille aurait explosé... Le feu aurait pris dans les feuillages jusqu'aux branches des arbres dépassant de leur propriété, lui permettant de gagner la toiture de la célèbre maison.

Dia 6 : Malgré l'intervention des sapeurs-pompiers de la commune et des communes voisines, le feu se serait propagé sur la toiture, détruisant celle-ci et ainsi une grande partie du musée et de l'Office de Tourisme qui y était hébergé. Par bonheur, les tableaux et autres souvenirs ont pu être soustraits du feu. Toutefois la bibliothèque a été ravagée en partie et ce sont des centaines, voire des milliers de livres qui ont été détruits par le feu et l'eau lors de l'intervention des pompiers. On a parlé de 150 000 euros d'informatique (des écrans tactiles tout neufs venaient d'être installés), et au global de 400 à 500 000 euros de dégâts. Et bien sûr, une fermeture de la Maison, et également de la Médiathèque et de l'Office de Tourisme.

Des risques pour tous

Une commune sur deux est exposée aux risques d'inondation. Celles qui ont frappé le Loiret au printemps dernier ont durement touché le patrimoine des musées, archives ou bibliothèques, et donc aussi des maisons d'écrivain. Aucun bâtiment n'est à l'abri d'une inondation, même ceux qui n'en ont jamais connu, ou situés loin d'un cours d'eau, ne serait-ce qu'à cause des risques d'origine technique, en interne au bâtiment ou en externe (une canalisation qui éclate au niveau de la rue par exemple), ou encore quand des pluies diluviennes font déborder le réseau des eaux pluviales. Souvent ce genre de catastrophe survient au plus mauvais moment, la nuit, le week end, ou l'été : comme on le dit souvent au Comité français du *Bouclier bleu*, le 15 août à 15 heures, quand les personnels sont absents et souvent pour plusieurs jours...

Par ailleurs, l'alerte est souvent transmise très tardivement aux services patrimoniaux. Ainsi, le 31 mai à Montargis, la directrice du musée a été prévenue à près de 15 heures, alors que l'alerte rouge avait été donnée depuis midi : 3 heures de décalage qui auraient permis au personnel de sauver l'intégralité des œuvres...

Dia 7 : De plus, il y a des effets collatéraux. Il ne suffit pas que l'eau se retire pour sortir de la crise. Une course contre la montre s'engage pour protéger les œuvres des champignons et autres moisissures : le taux d'humidité requis pour la bonne conservation des œuvres est généralement de 50-55% (en tout cas pour les œuvres papier, ensuite tout dépend du type de matériau constitutif de l'œuvre) ; après une inondation, il est généralement de plus de 90%. Les moisissures peuvent se développer à partir de 60% d'humidité relative, et une fois que l'infestation est déclenchée, que les moisissures sont écloses, le taux d'humidité a beau être abaissé, elles peuvent continuer quand même à proliférer.

La France métropolitaine est le 2ème pays d'Europe le plus touché par des catastrophes naturelles, après l'Allemagne. 132 catastrophes naturelles ont été dénombrées en France entre 1900 et 2012. 20 000 communes sont exposées aux risques d'inondation. 62% des communes ayant été déclarées en état de catastrophe naturelle l'ont été en raison d'une inondation, par cours d'eau, submersion marine, remontée de nappe ou coulée de boue. Sur la période 1950-2012, les inondations représentent les deux tiers des événements naturels graves en France. Bien sûr, il n'y a pas que les inondations et les incendies comme risques. Tous les autres (nous les verrons rapidement tout à l'heure) existent aussi pour les maisons d'écrivain, et notamment celui de la tempête de grande ampleur. Les dégâts subis par la maison d'Alphonse Daudet à Draveil-Champrosay dans l'Essonne en sont un exemple.

Patrimoine culturel et risques

Le patrimoine culturel que recèlent les maisons d'écrivain est irremplaçable. Il fait partie à part entière du patrimoine culturel général, si cher aux Français et plus largement aux Européens (cf. les journées

européennes du patrimoine en septembre). Mais ce patrimoine culturel que constituent les maisons d'écrivain est particulièrement fragile et vulnérable, notamment face aux catastrophes naturelles d'envergure, mais aussi face aux risques du quotidien, qui, s'ils peuvent rester "mineurs" s'ils sont gérés immédiatement, peuvent se transformer en catastrophe majeure pour le patrimoine culturel, si le sinistre n'est pas géré de suite, ou si la réponse est inappropriée.

Le Comité Français du *Bouclier bleu*, dont j'ai l'honneur d'être présidente et au nom duquel j'interviens aujourd'hui dans vos journées d'étude, est une association de professionnels et de particuliers qui travaillent pour la sauvegarde et la protection du patrimoine culturel face aux sinistres de toutes sortes. Le CFBB a pour ambition de sensibiliser les professionnels, les gardiens, les élus et le grand public à la vulnérabilité de ce patrimoine culturel, et à la possibilité de réduire les risques le concernant, en appliquant en amont de la catastrophe ou du sinistre une série de mesures, pas forcément très difficiles à mettre en place, ni très lourdes financièrement (le coût de la prévention sera de toute façon toujours énormément inférieur au coût du sauvetage et du retour à la normale si cela n'a pas anticipé).

Quels que soient les progrès de la science et de la technique, il est impossible d'être totalement à l'abri de catastrophes : le risque zéro n'existe pas. En revanche, on peut maintenant avoir de plus grandes capacités à anticiper, prévenir et limiter les conséquences prévisibles et dommageables de catastrophes sur le patrimoine culturel, par une mise en œuvre de dispositifs opérationnels de prévention active et de gestion de crise en cas de sinistre.

Il y a deux champs d'actions qui s'ouvrent à nous pour la protection du patrimoine culturel des maisons d'écrivain en cas de sinistres ou de catastrophes naturelles :

- d'une part, ce qui relève des professionnels du patrimoine (analyse des risques, de la vulnérabilité, rédaction de plans d'urgence, liste de volontaires pour intervention d'urgence, etc...) ;
- et, parallèlement à cela, l'inclusion de la notion du patrimoine culturel des maisons d'écrivain dans les dispositifs plus généraux relevant des communes (Plans communaux de sauvegarde, DICRIM, Réserve communale...) ou des préfetures (dispositifs de la sécurité civile, etc...).

C'est ce que je me propose de voir avec vous aujourd'hui. Les maisons d'écrivain sont, comme toutes les collections et/ou bâtiments des musées, bibliothèques et archives, sujettes aux risques, majeurs ou non.

Dia 8 : Un *risque* est un événement dont la survenue aléatoire est susceptible de causer un dommage aux personnes ou aux biens, ou aux deux à la fois. Il peut être défini comme la conjonction d'un aléa non maîtrisé ou non maîtrisable, et d'une vulnérabilité. Le risque sera dit majeur si la menace est d'une gravité exceptionnelle, avec une faible probabilité de survenance.

La vulnérabilité de *l'enjeu* que constitue le patrimoine culturel varie selon le contexte et les parties prenantes. Il est insuffisamment, voire non pris en compte par les collectivités locales dans l'expertise des risques associée aux territoires qu'elles gèrent.

- Enjeu de premier ordre puisque, par définition, sa valeur est inestimable car il est irremplaçable ;
- Enjeu culturel : sa disparition prive les générations présentes et futures d'une partie de sa mémoire ;
- Enjeu économique : emplois induits, tourisme, restaurateurs, etc.

Les *dommages* sont des transformations constatées sur un bien et/ou sur une collection, à l'issue d'un événement. Les dommages peuvent être :

- dommages structuraux (perte de stabilité, désagrégation des matériaux constitutifs, délitage de verre, corrosion active, etc.) ;
- perte d'éléments constitutifs (modifications, remaniements, altération) ou de connaissance (numéro d'inventaire, documentation) ;
- aspects de surface modifiés (ex : érosion de la pierre d'un édifice, argent oxydé d'une timbale, piqûres sur du papier ou du textile, ...) ;
- parties disparues ou manquantes (trou, marbre de commode absent, etc.)
- corrosion des métaux ;
- pollution ;
- perte totale.

Le Plan d'urgence

Un Plan d'urgence permet d'anticiper la crise et de minimiser les dégâts. Il consiste d'une part en de la prévention (tout faire pour éviter que le sinistre n'arrive), et, d'autre part de la prévision (tout faire pour réduire au maximum les conséquences du sinistre, s'il se produit quand même : déterminer les œuvres prioritaires à évacuer, fixer les lieux de repli, et constituer une liste de volontaires au sein du personnel et pourquoi pas au delà susceptibles d'être mobilisés en cas de crise). Cet aspect est essentiel, car en général, en cas de catastrophe importante, les services de la collectivité ont d'autres urgences à traiter quand tout le territoire est touché ; par ailleurs, s'il n'y a pas eu anticipation, les services du patrimoine arrivent en 14^e position sur la liste des priorités des sapeurs-pompiers et de la police nationale (après les populations, les habitants, les biens économiques et technologiques vitaux). Il est donc indispensable de les avoir contactés bien en amont et discuté avec eux des dispositifs à mettre en place pour sauvegarder le patrimoine quand il en est encore temps.

Il y a assurément des pistes de mutualisation possible entre tous les établissements patrimoniaux d'un territoire : archives, bibliothèques, musées, maisons d'écrivain. Ensemble on est plus forts, et en anticipant, on protège mieux. Le patrimoine au sens large doit être pris en compte dans les Plans Communaux de Sauvegarde, identifiant les lieux de repli adaptés à chaque catégorie de patrimoine, car dans l'urgence, on a tendance à faire un peu n'importe quoi.

Un Plan d'urgence, ce n'est pas forcément facile, et souvent long à réaliser : 18 mois sont en général nécessaires, car il faut adapter au plus près des modèles qu'on pourrait reprendre d'ailleurs.

Très rapidement, on peut résumer les *principales étapes de la rédaction d'un Plan d'urgence* de la façon suivante :

Je me permets de préciser qu'il ne s'agit ici que des éléments propres au Plan d'urgence. Il est évident que toutes les mesures prises en matière de conservation préventive, et dont on a déjà parlé, vont également jouer dans le cas du plan d'urgence. Ainsi, les dégâts occasionnés en cas de tempête de grande ampleur se concentrent majoritairement, dans une maison d'écrivain, comme dans d'autres établissements patrimoniaux, sur les toitures et structures qui y sont dressées offrant une prise au vent. Ces éléments peuvent pâtir d'une vulnérabilité accrue en raison de leur manque d'entretien. La relation entre vulnérabilité et entretien déficient apparaît clairement lors des catastrophes naturelles. D'autres exemples pourraient être pris pour d'autres risques, sur d'autres éléments de la maison d'écrivain. Le bon entretien est l'un des éléments primordiaux de conservation, même et surtout en cas de sinistre (idem pour les installations électriques, par exemple).

Dia 9

1. Constituer un binôme pour la rédaction du Plan d'urgence

- Le responsable de la maison d'écrivain doit suivre de très près la progression de la rédaction du plan d'urgence.
- Binôme : par exemple, le responsable des collections patrimoniales + le responsable du bâtiment, ou le responsable de la conservation. [Dia 10](#)

2. Analyser les risques : Dia 11, Dia 12 à 16

- **2.1. Risques externes :**
 - . naturels [Dia 17 à 21](#)
 - . technologiques [Dia 22 à 23](#)
- **2.2. Risques internes : Dia 24**
 - . identifier et connaître le passage des flux (eau, gaz, électricité)
 - . consigner la mémoire des sinistres : localisation, dates, causes, conséquences, origine du sinistre réglée ou non...
- **2.3. Télécharger et étudier le "Schéma directeur patrimoine culturel et risques majeurs" du CFBB [Dia 25](#)**

3. Connaître les dispositifs existants de prévention [Dia 26](#)

- **3.1. Sécurité incendie**
 - . Système de Détection Incendie (SDI) / Système de Mise en Sécurité Incendie (SMSI)

- . portes coupe-feu : nombre, localisation, ...
- . extincteurs : types, nombre, localisation, ...
- **3.2. Sécurité inondation** : existante ? Nécessaire (cf. 1.1. et 1.2.)

4. Sensibiliser l'ensemble du personnel, tous services et toutes fonctions confondus [Dia 27](#)

- à la fragilité et la vulnérabilités du patrimoine de la maison d'écrivain
- à l'existence des risques
- à la démarche du plan d'urgence : Pourquoi ? Comment ? Qu'attend-on des personnels ?

5. Entamer une démarche de collaboration locale [Dia 28](#)

- **5.1. Informer et sensibiliser les élus à la démarche du plan d'urgence**
- **5.2. Contacter le SDIS :**
 - pour informer :
 - . de l'existence de la maison d'écrivain, de sa rareté, de sa préciosité et de sa fragilité, et sensibiliser à cette problématique (au besoin en présence du maire)
 - . de la rédaction du PU
 - préparer (travail en collaboration)
 - visites du chef de la prévision à la maison d'écrivain :
 - . pour repérage des lieux
 - . pour anticipation des difficultés [Dia 29](#) : attention aux eaux d'extinction !
 - . pour détermination du nombre d'œuvres prioritaires évacuables par les pompiers par pièce
 - . pour discussion sur localisation :
 - du point de repli avancé
 - du point d'évacuation temporaire
 - visites des compagnies de pompiers
 - Si possible : rédaction d'un plan ETARE par les pompiers
- **5.3. Contacter la police nationale**
 - pour informer :
 - . de l'existence de la maison d'écrivain, de sa rareté et de sa préciosité
 - . de la rédaction du PU
 - pour préparer ensemble la question de la sûreté des œuvres :
 - . pendant l'évacuation
 - . sur le point de repli avancé
- **5.4. Contacter les autres établissements de conservation de patrimoine culturel : archives municipales, départementales, bibliothèques patrimoniales, musées, sites archéologiques, etc..., de la même tutelle, ou non : mutualisation**
 - . des recherches :
 - pour l'analyse des risques
 - pour les coordonnées locales à contacter en cas de sinistre
 - . des points de repli : identification de disponibilités de stockage temporaire en environnement sain et sécurisé
 - . des moyens d'intervention :
 - listes de volontaires
 - listes de matériels
- **5.5. Contacter le service municipal du Plan Communal de Sauvegarde ou du DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs)**
- **5.6. Faire adhérer la commune, ou à défaut l'établissement, au CFBB ou, à défaut, les personnes à tire individuel**
 - participation à la section locale ou création d'une section locale
 - aide à la rédaction du PU
 - acquisition de logos de repérages des œuvres prioritaires
 - aide à la mutualisation
 - formations à l'intervention

6. Préparer la prévision Dia 30

- Si possible, surélévation maximale du premier niveau de rayonnages ;
- Vérification de la réparation effective de toutes les sources de sinistres constatés dans la démarche "mémoire des sinistres" ;
- Installation d'une protection particulière des documents situés aux endroits proches d'un sinistre, s'il n'y a pas eu, ou s'il ne peut pas y avoir de réparation à l'origine du sinistre ;
- Achat de matériel pour kit d'urgence et installation d'un kit par pièce ou groupe de pièces ;
- Suppression de tous les éléments amplificateurs de sinistres : cartons de livres posés à même le sol (même pilon), locaux débarras, etc...

7. Préparer l'évacuation d'urgence Dia 31

- 7.1. Etablir la liste des documents et objets prioritaires

- une liste par pièce ;
- voir avec SDIS le nombre de documents et objets évacuables d'urgence par pompiers en cas d'incendie pièce par pièce (cf . 4.2.) ; voir le mode de protection possible pour les pièces elles-mêmes ;
- prévoir un conditionnement individuel pour tous documents et objets prioritaires ;
- rédiger un document expliquant les raisons de ce choix d'oeuvres prioritaires ;

- 7.2. Mode de repérage des documents prioritaires Dia 32

- A travailler avec le SDIS. Proposition du CFBB pour les bibliothèques, archives et musées : des logos rétro réfléchissants du BB, à voir comment régler la question en maisons d'écrivain :
 - . 1 (grand format) par endroit stratégique d'acheminement (carrefour de couloir par exemple), depuis plusieurs points d'accès différents ;
 - . 1 (grand format) sur la porte d'accès à chaque local disposant d'oeuvres prioritaires ;
 - . 1 (format moyen) en tête de rayonnage contenant des œuvres prioritaires + indication du nombre de documents prioritaires dans le rayonnage ;
 - . 1 (petit format) sur le rayonnage, à l'emplacement du document ou objet prioritaire ;
 - . 1 (petit format) sur le conditionnement du document ou objet prioritaire.

→ La problématique de la maison d'écrivain, pour le mode de repérage des objets ou documents prioritaires, approche celle des expositions permanentes en musée. C'est à travailler avec les pompiers. Il est clair en effet que ces logos ne correspondent pas à l'esprit de l'écrivain et ne sont ni beaux ni muséographiques. Mais d'autres solutions peuvent être trouvées, en collaboration avec le SDIS local.

- préparer l'équipement d'évacuation (ex : 15 caisses plastiques à fond plein gerbables) et convenir avec le SDIS du lieu de stockage (ex : devant chaque magasin où oeuvres prioritaires)

- 7.3. Préparer avec le SDIS l'évacuation :

- Organiser des visites de tous les effectifs des pompiers pour reconnaissance des lieux ;
- Informer le SDIS des consignes sur le mode d'évacuation : modes de prise en main par exemple ;
- Préparer avec le SDIS les points d'évacuation :
 - . lieu d'évacuation temporaire des documents prioritaires à l'intérieur / à l'extérieur du bâtiment, selon les cas de figure (type, ampleur du sinistre). Si extérieur : à l'abri de la pluie, dans zone sécurisée, facile d'accès, assez vaste pour que les pompiers puissent s'y déployer, facile à surveiller ;
 - . préparer un document pour la traçabilité des documents ;
 - . organiser avec le SDIS un exercice d'évacuation grandeur nature (placer pour

l'exercice du "faux" patrimoine écrit dans les vrais conditionnements d'oeuvres à évacuer, de mêmes dimensions et de mêmes poids).

- **7.4. Préparer les équipes à l'évacuation d'urgence**
 - Informer et expliquer le choix des œuvres prioritaires ;
 - Expliquer le processus d'évacuation, l'utilisation des matériels et les lieux de repli (logique, matériels, locaux, traçabilité, ...) ;
 - Constituer une liste de volontaires pour l'intervention d'urgence si celle-ci survient en dehors des horaires de présence du personnel ;
 - dicter des consignes claires et simples pour savoir réagir en cas d'urgence :
 - . comment évaluer la gravité d'une inondation et savoir réagir en conséquence,
 - . les premières interventions en cas d'inondation.
 - former les personnels pour une réaction appropriée. Objectif : que le personnel en présence sache immédiatement comment réagir, même en l'absence des rédacteurs du Plan d'urgence.

8. Préparer les interventions de seconde phase

- Rassembler le matériel nécessaire ;
- **Dia 34** : Préparer les fiches BnF-CFBB en fonction du type de collections conservées ;
- Former le personnel aux interventions de seconde phase ;
- Recenser (au niveau local : cf. 5) les locaux disponibles pour entreposage temporaire de collections saines / humides / mouillées :
 - . locaux sains et aux température et HR requis
 - . locaux sécurisés
 - . locaux aménagés de rayonnages
- Recenser les entreprises pour les interventions de seconde phase :
 - . congélateurs, etc...

9. Organiser des exercices régulièrement **Dia 35**

- Exercice d'évacuation des collections prioritaires, sans le SDIS, pour tester les réactions internes ;
- Exercice d'évacuation des collections prioritaires, avec le SDIS ;
- Tirer systématiquement un bilan des exercices, enseignements pratiques, et en fonction de ceux-ci, réviser le plan d'urgence.

10. Le cas échéant, inclure le PU dans la politique de la collectivité de tutelle

- Faire valider le PU par les élus (conseil municipal ou communautaire) ;
- Faire intégrer le PU dans le Plan communal de Sauvegarde ;
- Faire rédiger des conventions de mise à disposition de personnel d'autres collectivités locales pour une entraide entre établissements de conservation, présentant toutes les garanties de sécurité, d'assurance et de récupération pour les personnels.

11. Mettre à jour une fois par an le plan d'urgence

- Mettre à jour tous les ans le plan d'urgence (notamment en fonction des ouvrages prioritaires, des déplacements de collections, vérification des coordonnées des entreprises à solliciter, etc...)
- Faire relire par les personnels deux fois par an le Plan d'urgence des collections

12. A chaque sinistre, même minime, penser à compléter la mémoire des sinistres

Il reste que la rédaction d'un plan d'urgence dans une maison d'écrivain est confrontée à une série de questions qui se posent aussi pour les collections en exposition permanente (ou temporaire, d'ailleurs) des musées : comment prendre des mesures de prévention dans un espace qui, souvent, doit garder l'esprit et la présence de l'écrivain "dans son jus"?

Ainsi, le cas de la Maison Maurice Ravel à Montfort l'Amaury constitue un exemple particulier puisque aucun objet n'a jamais été déplacé depuis la mort du compositeur. Sa conservation dans "son jus" est bien sûr une problématique supplémentaire pour la prévention des risques. On pourrait croire que le maître s'est absenté quelques heures et qu'il va rentrer d'un moment à l'autre, et à côté de cela, il faut réfléchir à mettre en place des dispositifs de protection anticipée. Car sauvegarder l'esprit du lieu, c'est aussi tout faire pour que ni les eaux ni le feu ne l'emportent... Et donc prévenir et anticiper, sans que cela soit visible pour le visiteur ! Cette volonté initiale, avec la ligne clairement établie de "conserver le tout" dans le respect de l'œuvre qui a prédominé, doit pouvoir – je n'ai pas toutes les solutions en mains mais suis prête à y travailler avec vous - trouver un moyen spécifique. Il y a des possibilités pour allier questions de conservation préventive et esprit du lieu.

A l'échelle de la commune et des autorités locales : les autres mesures à faire prendre

Le maire et le préfet ont l'obligation d'informer sur les risques et sur les mesures de sauvegarde prévues. Le maire élabore son document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM). Ce document présente les mesures de prévention et les mesures spécifiques prises en vertu des pouvoirs de police du maire. Tous ces documents sont disponibles en mairie ou sur les sites internet des communes. Sur ce point, tout est encore à faire en matière de patrimoine culturel, c'est pourquoi nous suggérons que le DICRIM intègre un volet patrimonial.

De même, l'introduction des éléments du patrimoine culturel que sont les archives, les bibliothèques, les musées, les maisons d'écrivain, etc, dans les Plans communaux de sauvegarde nous semble essentiel. J'y travaille, par exemple, pour le PCS d'Albi.

D'autres éléments peuvent aussi être mis en place :

L'anticipation c'est aussi, comme par exemple à la maison de François Mauriac, à Malagar :

- . des formations SST (Sauvetage, secourisme au travail), à renouveler tous les 2 ans ;
- . des formations "Manipulation d'extincteurs" ;
- . des fiches "Tableau de service" pour toutes manifestations, qui rappellent les dates, horaires, personnes de service, désignent un responsable sécurité (permanent), un guide d'évacuation et un serre-file, avec des informations diverses touchant la logistique, l'éclairage en nocturne ou la circulation des voitures et parking.

Ces éléments, s'ils visent en priorité les personnes (et il est bien évident que la sécurité des personnes passe avant celle des œuvres, des biens ou des bâtiments, tout classés ou patrimoniaux qu'ils soient), permettront cependant, par rapport aux œuvres, d'avoir déjà préparé la "culture du risque" auprès des équipes, et permettront donc d'être utiles quand même aux œuvres (les formations à la manipulation d'extincteurs par exemple, ainsi que la prise de l'habitude des "fiches d'urgence").

Egalement penser à la question du centre de documentation dans les maisons d'écrivain. En effet, vous êtes nombreux, je pense, à avoir constitué des centres de documentation très développés autour de l'écrivain de la maison. Or, il peut y avoir des manuscrits uniques, des ensembles d'archives, des photographies, des livres et des articles (par exemple 9 000 documents à la Maison de François Mauriac), donc toute une documentation souvent irremplaçable. Il convient d'être vigilant aux pièces les plus rares, les articles les moins facilement trouvables ailleurs par exemple, et donc de procéder à leur numérisation, avec conservation sur des serveurs pérennes. Ne les oubliez pas dans l'élaboration du plan d'urgence.

(Se reporter à la présentation PPT "Bouclier bleu " pour suivre le propos suivant)

Dia 1 Une aide pour la rédaction de votre plan d'urgence : le CFBB

Le *Bouclier bleu* se propose d'anticiper au maximum ces catastrophes, qui peuvent arriver partout et à tous, afin d'en réduire au maximum les conséquences sur le patrimoine.

Dia 2 : Fondé en 2001, le CFBB – Comité français du Bouclier Bleu¹, aujourd'hui reconnu d'intérêt général – est le relais en France du Comité International du Bouclier Bleu, l'ICBS (International Committee of the Blue Shield).

¹ *Bouclier bleu* désigne, dans la Convention pour la protection du patrimoine culturel en cas de conflit armé (La Haye, 14 mai 1954), le signe distinctif apposé sur certains édifices pour les protéger des destructions et exactions militaires.

Dia 3 : En 1996 en effet, quatre organisations internationales représentant les différents secteurs de la culture : le Conseil international des archives (ICA), le Conseil international des musées (ICOM), le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) et la Fédération internationale des bibliothécaires et des bibliothèques (IFLA) se sont unis pour constituer le **Comité international du Bouclier Bleu**. Il représente un corps inégalé d'experts capables de conseiller décideurs et professionnels en cas de conflit armé ou de catastrophe naturelle menaçant le patrimoine culturel à travers le monde. **Dia 4 et 5**

Le domaine d'intervention du *Bouclier Bleu* est donc vaste, il concerne à la fois les bibliothèques, les archives, les musées, les monuments et les sites, les maisons d'écrivain, les jardins remarquables, et s'intéresse au patrimoine bâti, écrit, audiovisuel, etc...

Dia 6 Au départ, le comité français du Bouclier Bleu a été créé afin de soutenir en France l'application de la convention de La Haye sur la protection des biens culturels en cas de conflit armé. En 1954, la *Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé*, adoptée à La Haye, est le premier instrument international accepté à l'échelle mondiale qui soit exclusivement axé sur la protection du patrimoine culturel, par laquelle les Etats signataires s'engagent à atténuer les conséquences d'un conflit armé pour le patrimoine culturel, en adoptant des mesures préventives pour assurer cette protection, non seulement en période d'hostilités mais également en temps de paix, à protéger et respecter les biens culturels en cas de conflit armé, et à marquer d'un bouclier bleu certains bâtiments et monuments importants.

Suivent ces deux Protocoles : **Dia 7**, le premier, datant de 1954, interdit l'exportation des biens culturels d'un territoire occupé et exige le retour de ces biens dans le territoire de l'Etat d'où ils ont été exportés. Il défend également expressément que les biens culturels soient retenus au titre de dommages de guerre. A ce jour, 127 Etats ont ratifié la Convention, et 87 le premier Protocole (dont la France). **Dia 8**, le second Protocole, de 1999, fournit un niveau de protection plus avancé encore : il crée une nouvelle catégorie de protection renforcée pour les biens culturels particulièrement importants pour l'humanité, biens qui sont protégés par des dispositions légales adéquates au niveau national, et qui ne sont pas utilisés à des fins militaires. Il définit, en outre, les sanctions à apporter pour les violations graves commises à l'encontre des biens culturels et précise les conditions dans lesquelles la responsabilité pénale individuelle est engagée. Enfin il crée un Comité intergouvernemental de douze membres pour veiller à la mise en œuvre de la Convention et du deuxième Protocole. Ce Protocole reconnaît officiellement le Comité international du Bouclier Bleu comme l'une des organisations autorisées à contribuer, en tant qu'instance consultative, au travail du Comité intergouvernemental. A noter que le second Protocole n'a pas encore été ratifié en France ; le CFBB le demande expressément ; c'est en cours.

Si la mission première de l'association est liée à un contexte de guerre, son rôle s'est étendu à la protection du patrimoine en cas de catastrophes, qu'elles soient d'origine humaine, technique ou naturelle.

Les objectifs Dia 9

Le *Bouclier Bleu* s'est donné les objectifs suivants :

- encourager la sauvegarde et le respect du patrimoine culturel, plus particulièrement par la **prévention des risques**, c'est-à-dire développer l'élaboration de toutes les mesures qui protègent le patrimoine culturel des effets des désastres ;
- faciliter l'intervention de la communauté nationale lorsque le patrimoine culturel est menacé ou lors de situations d'urgence, notamment **favoriser la coopération transversale** entre les spécialistes des différents domaines du patrimoine culturel, en les aidant à reconnaître les problématiques communes dans la préparation à la lutte contre les effets des sinistres ;
- **former des professionnels** au niveau national et interrégional capables de prévenir une catastrophe, d'en maîtriser les conséquences, par des interventions appropriées quelque soit le cas de figure, puis d'assurer un retour à la normale ;
- de travailler en liaison avec d'autres organisations et avec les services de secours et de sûreté, en **facilitant l'échange de "cultures"** entre les spécialistes du secours, habitués au respect d'une ligne de commandement, et les spécialistes de la protection physique du patrimoine culturel qui connaissent mieux les matériaux de la création et leur sensibilité aux agents extérieurs ;
- **sensibiliser** les institutions et la population à la fragilité du patrimoine culturel.

Dia 10 Charte du Bouclier bleu

Les valeurs :

Intégrité : faire respecter le patrimoine culturel comme signifiant de l'identité culturelle des peuples et source de développement durable, et prévenir les dommages qui peuvent l'affecter afin de le transmettre aux générations futures.

Impartialité : protéger le patrimoine culturel (en priorité le patrimoine culturel en péril) sans distinction de type de patrimoine, quels que soient le pays, les croyances, l'expression ethnique ou le système politique et économique.

Neutralité : s'abstenir de prendre part aux hostilités et aux controverses d'ordre politique, religieux, ethnique ou idéologique.

Indépendance : conserver une autonomie qui permette d'agir toujours selon les principes du Comité International du Bouclier Bleu.

Volontariat : se porter volontaire pour protéger le patrimoine culturel sans vouloir en retirer aucun bénéfice financier ou autre, direct ou indirect.

Unité : seul représentant en France du Comité International du Bouclier Bleu, le CFBB étend son action de protection du patrimoine au territoire entier, en métropole et dans les départements et territoires d'outre-mer de la République française. A l'étranger, il poursuit son action dans le cadre du Comité International du Bouclier Bleu.

Universalité : la protection du patrimoine est un devoir universel, mis en œuvre par l'ICBS au sein duquel tous les comités nationaux et régionaux ont des droits égaux et le devoir de s'entraider.

L'action du Bouclier bleu s'appuie en outre sur les principes d'actions communes, d'indépendance et de professionnalisme.

Domaines d'intervention

Concernant à la fois les bibliothèques et les archives, les musées, les monuments et les sites, l'action du *Bouclier bleu* comporte trois phases différentes : **avant, pendant et après une catastrophe**.

Dia 11 : La phase préventive est particulièrement privilégiée. Elle consiste à évaluer les risques et sensibiliser les décideurs (élus), les professionnels et le public aux menaces réelles ; améliorer la prévention des risques ; former les professionnels à intervenir lors d'une catastrophe et après ; organiser des ateliers de sensibilisation et de formation ; promouvoir l'élaboration de plans d'urgence au sein des institutions patrimoniales (bibliothèques, archives, musées, monuments historiques, etc...).

Le *Bouclier Bleu* met l'accent sur le fait que les mesures préventives sont utiles, non seulement dans la perspective d'une catastrophe, mais également dans la gestion quotidienne d'une institution, et qu'elles contribuent au bon entretien des collections.

La notion de "conservation préventive" appliquée aux biens patrimoniaux a fait un remarquable chemin depuis une trentaine d'années, essentiellement dans les professions directement chargées du patrimoine, particulièrement dans les musées, les archives et les bibliothèques. Elle est encore à développer dans tous les domaines patrimoniaux.

La conservation préventive, "changement de mentalité" dans la conception de la conservation du patrimoine puisqu'elle s'applique à traiter les causes de ses dégradations plutôt que leurs conséquences, comporte un volet "prévention face aux risques majeurs". Il doit être largement développé. Car si la conservation préventive mobilise en interne toute une équipe qui a désormais acquis une culture commune de l'attention au climat, à la lumière, aux indices de la présence d'insectes ou de moisissures, aux manipulations, aux conditions d'exposition et de transport, la prévention des risques majeurs implique une vision "hors les murs", un travail avec d'autres spécialistes et d'autres métiers, l'acquisition d'autres connaissances et d'autres modes de gestion. Les équipes de conservation qui ont entamé un tel processus ont apporté le témoignage que cette démarche est, en retour, grandement profitable à la conservation préventive au quotidien.

C'est ainsi que le CFBB recommande et aide à la rédaction des plans d'urgence dans tous les établissements patrimoniaux ou conservant des collections patrimoniales, comme je viens de l'évoquer.

Dia 12 Le CFBB développe des actions de formation sur la prévention des risques, la rédaction des plans d'urgence, l'intervention en cas de sinistre. C'est pourquoi il préconise tout d'abord le développement de cette culture des risques et de leur prévention (mais aussi la connaissance du texte de la Convention de La Haye et de ses Protocoles) auprès des responsables d'établissements patrimoniaux, dans toutes les écoles d'art, d'histoire de l'art, métiers du livre (licences, licences professionnelles...), mais aussi auprès des autorités tant civiles (élus des collectivités territoriales) que militaires et des sapeurs-pompiers : ceux-ci doivent également être systématiquement sensibilisés (formation des officiers) au patrimoine culturel, à son importance dans l'identité des peuples, à sa diversité, à sa fragilité, à la question des procédures d'urgence, à l'expertise que doivent en avoir les responsables d'établissements, à l'évacuation et accueil des biens culturels patrimoniaux mobiliers en cas d'urgence.

Mais par ailleurs, la phase "intervention" du *Bouclier bleu* se développe de plus en plus. Il s'agit de pouvoir faire face aux situations d'urgence, en fournissant un vivier d'experts à travers son réseau de professionnels de tous les secteurs ; en collectant des fonds pour se donner les moyens de faire face rapidement aux situations d'urgence ; en disséminant l'information et en partageant les ressources.

La grande force du *Bouclier bleu* est d'être multi-sectoriel et de rassembler professionnels et institutions issus des différents secteurs de la culture. En mettant cette expertise en commun et en se rapprochant des autorités militaires et des services du secours, le *Bouclier Bleu* se veut un modèle à forte efficacité dans la gestion des risques au niveau national.

Les actions du Bouclier bleu Dia 13

Le Schéma directeur "Plan Patrimoine culturel et risques" (PPCR) ²

Rédigé sous la direction de (†) Christine d'Anterroches, puis d'Elisabeth Mognetti, ce PPCR propose des pistes concrètes d'action pour que les "mondes" de la culture et du patrimoine d'un côté et celui des risques ou de la sécurité civile de l'autre puissent mieux se comprendre, coopérer et engager des projets pour que le patrimoine soit véritablement protégé et pris en compte dans les dispositifs de prévention des risques tels que les PPR (Plans de prévention des risques) et autres documents d'intervention comme les PCS (Plans communaux de Sauvegarde), etc.

Le PPCR est un document permettant, après un état des lieux, de jeter les bases méthodologiques d'une série d'actions coordonnées et planifiées dans le but de réduire les conséquences de ces événements catastrophiques sur le patrimoine culturel : référencer le patrimoine par une cartographie en fonction des risques, constituer et entretenir une mémoire des sinistres, poursuivre et développer la documentation scientifique du patrimoine. La préparation d'une intervention efficace est également fondamentale, par la constitution d'un "fonds national d'intervention d'urgence", la création d'équipes de réponse à l'urgence, les plans d'urgence et la création de "centres de ressources" de l'urgence patrimoniale.

L'Organisation de la Réponse à l'Urgence (ORU) : les "secouristes du patrimoine"

L'objectif de l'ORU est de mettre en place des équipes opérationnelles, capables de répondre dans les plus brefs délais à un sinistre, de petite à très grande ampleur, impliquant la sauvegarde d'un patrimoine de n'importe quelle nature, sur l'ensemble du territoire national voire à l'international.

En suivant la chronologie d'une "catastrophe", l'ORU doit englober toutes les procédures, de la plus générale à la plus spécifique, par thème et ordre d'utilité. De l'adhésion et de l'implication du bénévole à la fiche de poste du responsable de mission, tous les points sont ainsi travaillés pour suivre

2 : Le PPCR est librement consultable et téléchargeable sur le site www.bouclier-bleu.fr ("à la Une").

une démarche claire et uniforme sur l'ensemble du territoire, adaptable à toutes situations et assurant une bonne coordination des différents acteurs du secours lors d'une intervention sur site.

Dans ce projet, est établi un **partenariat avec la Croix-Rouge française**.

L'objectif est que le Bouclier Bleu devienne, pour le patrimoine culturel, ce que la Croix-Rouge est à l'humanitaire.

Dia 14

Les sections locales.

Dia 15 Il est vite devenu évident que le *Bouclier bleu* ne serait vraiment efficace que si un maillage de tout le territoire était effectué.

Dia 16 Depuis la création du Comité français, 6 sections locales ont été créées : Pyrénées-Garonne-Méditerranée (2005), Paris-Ile-de-France (2007), Bassin du Rhône (2011), Est (2011), Atlantique (2014) et Tarn (2015). A ce jour, le CFBB compte 238 membres, dont une cinquantaine d'institutionnels (centres d'archives, départementales ou municipales, bibliothèques municipales, universitaires ou autres, musées ou centres archéologiques, ou encore des collectivités territoriales : villes, communautés d'agglomération ou conseils départementaux, etc...).

Sur le plan local, les actions du CFBB sont nombreuses au sein des sections. Beaucoup (sections Est, Tarn-Aveyron, Atlantique, Bassin du Rhône...) travaillent sur les plans d'urgence. Fréquemment, des journées de mise en situation concrète d'évacuation de documents touchés par l'eau sont organisées, permettant des échanges de pratiques et d'expériences, et des manipulations. Un exercice sur feu réel a également été organisé en 2011 par la section Sud-Ouest, en collaboration avec le SDIS 31 ; un autre d'évacuation des œuvres précieuses face à une inondation, par la section Tarn-Aveyron.

Les sections locales organisent également des journées d'étude, des actions de sensibilisation à la thématique des risques liés au patrimoine, auprès des professionnels ayant en charge des collections ou des bâtiments patrimoniaux, et auprès du grand public, par le biais des Journées Européennes du Patrimoine.

Les actions internationales du Bouclier bleu

- Intervention à Cologne (2009) Dia 17

En 2009, les archives municipales de Cologne se sont effondrées, suite à des travaux du métro, dans un cratère de 12 m, ensevelissant sous plusieurs tonnes de béton 26 kilomètres linéaires de documents. Ces documents ensevelis ont ensuite été menacés par une montée des eaux qui a touché nombre de documents majeurs historiquement irremplaçables – notamment des manuscrits du X^e siècle, de très nombreux autres documents médiévaux, ou des originaux du compositeur Jacques Offenbach et du Prix Nobel de littérature Heinrich Böll, tous deux natifs de Cologne. Sur deux sessions, le CFBB a coordonné l'envoi de bénévoles des différentes associations partenaires, distribué des lignes directrices pour la formation expresse des bénévoles avant l'intervention. Grâce à 80 bénévoles dont 16 Français, 2 km linéaires ont pu être traités en avril ; en août, 65 bénévoles, dont 24 Français, sont intervenus sur 65 palettes de documents grand format (posters, plans, cartes). Les bénévoles étaient encadrés par le personnel des archives municipales de Cologne.

- Haïti (2010) Dia 18 et 19

Suite au tremblement de terre de janvier 2010 en Haïti, les bibliothèques et les archives d'Haïti ont subi des dommages majeurs. Le Comité Français du Bouclier Bleu, le COSADOCA, l'IFLA, l'ICA et l'ANCBS se sont mobilisés afin de venir en aide aux collègues bibliothécaires et archivistes de Haïti dans la remise en état de leurs collections. Le CFBB a décidé de participer à la conception et la création d'un Centre de traitement et de formation aux documents endommagés dans le cadre du projet de *L'Arche*. Cette unité mobile en bois, fabriquée en France, a rejoint Port-au-Prince dans le courant du mois de mars 2013. *L'Arche* devrait permettre un traitement des documents sinistrés sur une durée d'environ 18 mois. Ce projet a été soutenu financièrement par la fondation néerlandaise ICCO, le Prince Claus Fund ainsi que la ville de Genève. Il est actuellement malheureusement en "stand by", suite à d'importantes difficultés administratives et politiques. La formation des équipes sur place est

prévue dès que le projet pourra redémarrer. Dia 19 Un *Guide pour établir un centre de traitement d'urgence pour les biens culturels* a été rédigé et édité à cette occasion.

Enfin, signalons le numéro d'urgence que le CFBB met à disposition de tout responsable de patrimoine : **09 80 80 15 15**. Tous les jours, de 7 h à 21 h, une astreinte "urgences" a été mise en place et permet de bénéficier de conseils en cas de sinistre.

Dia 20

Si, comme je l'espère, vous rentrez lundi dans vos maisons d'écrivain avec la ferme intention de commencer à rédiger votre plan d'urgence, inscrivez-vous au CFBB, prenez contact avec la section locale la plus proche, ou conjuguez vos efforts avec des collègues pour en fonder une : le CFBB est une réelle aide dans la rédaction des plans d'urgence, dans la mutualisation des ressources et des moyens, dans la constitution des réseaux ensuite précieux au moment où il faudra intervenir pour sauver le patrimoine.

Dia 21

Comité français du Bouclier Bleu
c/o Archives nationales
59, rue Guynemer - 90001
93383 Pierrefitte-sur-Seine cedex

par téléphone : 09 80 80 15 15

Menu vocal :
1 # Secrétariat, adhésions
2 # Astreinte urgences
Standard joignable de 7h à 21h.

www.bouclier-bleu.fr

Adhésion individuelle : 18 € pour actifs et retraités, 10 € pour étudiants et demandeurs d'emploi ;
Adhésion institutionnelle : de 175 à 450 € selon l'attribution de la collectivité.



H. Oblin

Nous allons avoir maintenant un petit temps consacré aux questions que vous voulez poser aux trois intervenants, avant la quatrième intervention qui sera un peu différente.

Question de J. Burny sur les équivalences en Belgique

J. Vaz de Matos

Je pense qu'à Bruxelles ce sont des sapeurs-pompiers professionnels, il faut prendre contact. En termes d'organisation, ce n'est pas tout à fait pareil mais vous retrouverez dans les contacts. On parlait tout à l'heure de prévision. Ça, c'est vraiment un terme pompier. Je vous ai évoqué la prévision, la prévention. Dans le milieu civil, d'ailleurs pour tous les gens qui sont ici, qu'ils soient issus d'une entreprise ou autre, cela correspond à la protection. Dans l'entreprise, la prévention c'est la protection. Quand il survient un sinistre, être en mesure de réagir. Pour Bruxelles, rapprochez-vous des sapeurs-pompiers, mais également de la municipalité, parce qu'il existe des plans interactifs.

Je n'ai pas eu le temps de le préciser ce matin, mais pour les maisons d'écrivain comme pour beaucoup d'autres petites structures, il y a des possibilités de mutualisation. Pas que de la pensée, mais aussi des moyens quand vous êtes sur la même zone, plutôt en termes d'investissement. Nous réfléchissons actuellement sur des moyens pour pouvoir acheminer au plus vite des lots de matériel en fonction du sinistre ou de la crise. Tout est pré-conditionné, c'est-à-dire que l'on ne perd pas de temps. Exemple à une échelle plus majeure : sur des dépôts pétroliers. A force d'éradiquer ces dépôts des zones urbaines, puisque c'est une vraie menace en cas d'incendie, les gens disséminés sur le territoire ont tous aujourd'hui des protocoles d'intervention. Les émulseurs, les moyens spécifiques, sauf si on est dans une situation de guerre déclarée, ne sont pas destinés à atteindre tous les dépôts au même moment. On peut faire transiter des matériels des uns aux autres. Ce sont des idées, mais dans l'échange il y a plein de choses qui existent.

Pour la Belgique, je ne sais pas. Il faut trouver la bonne occasion conviviale (fête de la bière...) et je pense que vous trouverez une solution harmonieuse.

P. Leautey

Bonjour. L'année dernière on a évité un sinistre, un dommage collatéral. Notre maison d'écrivain qui est à Milly-la-Forêt est bordée par un château et des très jeunes, environ 15 ans, ont eu l'idée un lundi soir de mettre le feu derrière le château. Je suis partie tard ce soir-là, donc j'ai averti. J'avais déjà pris contact avec la gendarmerie. On a des contacts très réguliers. Le Major venait de changer, j'avais son numéro de portable et donc je vous dis franchement : essayez de le récupérer parce que passer par les plateformes, c'est assez long.

Et surtout quand on vous dit : "L'adresse ?". "La Garenne à Milly-la-Forêt". "Mais la rue ?". Moi, je n'habite pas à Milly-la-Forêt, je ne la connais pas. "Et comment on accède ?". "Je ne sais pas, passez-moi les pompiers de Milly-la-Forêt." Et là, on rentre dans quelque chose qui peut être long et on est un peu tendu quand même. Donc, la gendarmerie, je l'ai alertée tout de suite, en entendant les cris et les rires qui se cassaient et c'est seulement après que j'ai constaté le feu derrière le château. Ce feu était absolument invisible depuis un autre endroit que notre propriété, donc aurait pu prendre beaucoup d'ampleur avant qu'un riverain ne le remarque. Et j'ai dû effectivement batailler un peu avec le standard des pompiers pour que l'on me passe immédiatement Milly-la-Forêt et que je puisse avertir.

Du coup, je n'ai pas encore réussi à obtenir le portable de la personne qui s'en occupe, sachant qu'à partir d'une certaine heure on ne peut pas les joindre directement. Je pense que je vais y arriver, mais essayez au moins d'avoir le numéro de portable de la personne référente à la gendarmerie qui de toute façon en voyant votre numéro décrochera, même si il est chez lui. Lui, en deux minutes, a alerté sa brigade et a pu intervenir directement et récupérer les enfants. Sauf que les propriétaires du château venaient de changer les fenêtres et la porte en chêne, tout avait pris feu, tout était cassé. C'était des propriétaires privés qui ont pu faire valoir leurs droits et se faire rembourser les dégâts. Cela aurait pu être chez nous, puisqu'il y a plein d'arbres, il suffit qu'un arbre tombe... Essayez vraiment d'avoir les numéros. Il n'y a aucun problème avec la gendarmerie, ou alors si vous avez le numéro du maire peut-être. Ne passez pas par la plateforme pour des choses urgentes comme cela, c'est trop long.

J. Vaz de Matos

Merci Madame pour votre intervention. Vous pointez du doigt un problème d'organisation et c'est aussi valable quand on est isolé, comme on peut l'être à Noirlac, qu'à la capitale. A titre d'exemple, le dernier incendie qui a été un peu médiatisé parce que tout le monde est sur place, c'était la Maison de la Radio. Ça tombe bien, il y a les journalistes d'investigation, il y a les caméras, il y a tout sur place. Je suis arrivé en moto pour être tout de suite là. C'est quand même le public qui sortait du RER, qui cheminait sur les rues autour, qui a alerté les secours alors qu'il y a un service de sécurité. Non, ça n'arrive pas qu'aux autres, le cas du château.

Ce qu'il faut savoir aussi, c'est qu'aujourd'hui la technologie avance dans le cadre de la prévision, de la protection, des cheminements quand vous êtes isolés. Avec les GPS et autres. N'oubliez pas que pour les sapeurs-pompiers, il y a des couvertures. La première chose qu'ils vont faire, c'est regarder la carte, et sinon un GPS. Si vous n'avez pas donné une adresse qui fonctionne,... je peux vous dire... On part du principe de l'absurdité. Les jeunes, on les formate à ça, avec des adresses un peu compliquées qu'ils ne trouvent jamais. Ça veut dire qu'il faut anticiper ce problème. Sinon, le jour de l'événement, il y aura un vrai problème. Ce sont souvent des situations de crise parce l'on n'arrive pas à savoir ce qui se passe, on n'a pas les bonnes clefs, on n'a pas le bon chemin, on a le même nom mais dans un village différent, à côté. C'est-à-dire que l'on part sur une intervention, mais en fait on est à trois kilomètres. C'est sûr que l'on ne sent même pas la fumée... Cela se prépare. Les gens, quand ils sont en ambiance panique, si on ne leur dit pas la conduite à suivre, le numéro, ça pose toujours un problème. Sachez que l'on essaie de l'appréhender mais c'est toujours pareil. Il y a des endroits où il n'y a même pas de brigade sur place.

D. Buffin

Sur le fait d'avoir le numéro de portable de la gendarmerie ou de la police, si vous avez cette possibilité-là, oui, bien-sûr. Le contact direct peut toujours être utile. En revanche je tiens quand même à préciser une chose. Quand vous faites le 17, il y a des situations où par surabondance d'appels on se retrouve avec : "Vous avez demandé la police, ne quittez pas !". Ça, je l'entends tout à fait. Mais dans d'autres situations, le fait d'appeler le 17 permet :

- 1, d'enregistrer votre conversation,
- 2, de l'horodater et après coup c'est quelque chose qui peut s'avérer utile. Notamment dans le cadre d'intrusions. De même que ce qu'a dit José, je comprends tout à fait que ce soit important d'avoir ce contact direct, mais le fait d'avoir travaillé avec les équipes locales, ça permet en cas d'urgence, en cas de situation de crise, d'avoir des gens qui interviennent. Je pense notamment à des interventions de nuit quand il y a une intrusion. C'est la même chose. Si vous avez une intervention chez vous, de nuit, et que les gendarmes ne connaissent absolument pas votre site, ils peuvent complètement passer à côté même si leur brigade est voisine. De l'intérêt de se préparer, de leur faire connaître au préalable. Effectivement, la brigade de nuit ne va pas être nécessairement la brigade de l'endroit où vous résidez. Parfois lors d'une intrusion il y a un risque pour les biens, certes, mais ils peuvent être sur un accident grave de la route. Je dirai un contact direct avec les forces de l'ordre, oui, valorisez-le. A la limite, faites un double appel vers ce portable, mais également vers le 17, ou d'abord le 17, et ensuite vous blindez avec le portable.

J.C. Ragot

Sur ce qui vient d'être dit, en termes de sûreté, nous avons eu deux grandes manifestations avec pas mal de monde, et compte tenu des menaces terroristes, on a pris contact avant avec la gendarmerie. Le lieutenant est venu sur place et on a pu discuter ensemble des quelques petites mesures à mettre en place et on a échangé les numéros de téléphone qui allaient bien pour que, au cas où, on puisse immédiatement les prévenir. L'anticipation en l'occurrence était nécessaire et permettait - d'ailleurs le lieutenant en question était nouveau et n'était jamais venu voir le site - de venir se repérer, etc. et on a pu mettre au point un petit protocole pour le cas où.

Sur les deux ou trois événements un peu délicats que nous avons eus, non pas sur des biens culturels mais notamment un vol et une dégradation dans le parc, ce qui m'a frappé, c'est la complexité de la formation du personnel. Dans les deux cas, ça s'est passé évidemment au mois d'août, à un moment où je n'étais pas là, avec du personnel en partie vacataire d'été, et donc des gens un peu moins formés. Ce qui m'a frappé, c'est que face à une difficulté, en tous cas en ce qui me concerne, le personnel a hésité à m'appeler et on a différé l'annonce.

Par exemple il y a eu un vol. Dans un premier temps, l'équipe en place a dit : "Non, ce n'est pas possible, ce n'est pas un vrai vol, on va regarder...". Ils ont téléphoné un peu partout : "Est-ce que ce n'est pas toi qui aurais pris une clé ?". Donc 24 heures se sont passées, puis le deuxième jour ils ont

appelé la personne qui me remplaçait qui a dit : "Mais non, ce n'est pas possible", etc. et je n'ai été averti que le troisième jour. Quand j'ai appelé moi-même les gendarmes, ils m'ont dit : "Ecoutez, vous êtes un peu des rigolos parce que si vous n'appelez pas au moment-même on ne peut plus rien faire. Les problèmes d'empreintes digitales, de fouille,... vous pensez bien que votre voleur, il a disparu depuis longtemps !". Ce qui m'avait frappé c'était la crainte. Autrement dit, je suis dérangé très régulièrement par un texto, un appel sur des petits trucs, et le jour où il y a un pépin important, plus personne n'ose le dire.

Une deuxième fois, on a eu un problème ridicule sur une magnifique allée de charmilles qui est très emblématique chez nous. Pour une raison que je n'ai toujours pas comprise, des jardiniers de la collectivité sont venus tronçonner une vingtaine d'arbres. Toute l'équipe était aux 400 coups, j'étais en vacances cette semaine-là, je l'ai découvert en arrivant le lundi matin. J'étais furieux. J'avais eu au moins dix coups de fil pendant la semaine, mais personne n'avait osé me dire qu'il y avait vingt arbres tronçonnés !

Après, ce qui est intéressant, c'est que dans le cas du vol, il y avait eu une bêtise de faite, pour tout vous dire, le coffre-fort dans lequel on mettait la caisse était resté ouvert. "Je le fermerai plus tard..." etc, bon. On n'a pas trouvé le fin mot de l'histoire, mais la personne qui l'avait laissé ouvert, était un agent territorial, et donc j'ai demandé une sanction. Ce qui est formidable, c'est que quelques jours plus tard, la direction des ressources humaines de la collectivité m'a téléphoné en me disant : "Est-ce que tu es bien sûr de vouloir une sanction ? On va avoir les syndicats sur le dos,...". Je lui ai répondu : "Ecoutez, c'est inadmissible. Je n'accepte même pas que l'on me pose la question. Par définition il y a eu une faute grave qui a entraîné une difficulté". Pendant un mois, cela a été compliqué. J'ai été voir le directeur général des services qui se trouvait être un fonctionnaire du Trésor détaché. Lui m'a dit : "L'argent c'est sacré, donc je vais convoquer l'agent tout de suite". Il a eu un entretien avec l'agent en question, qui a eu un blâme, bon très bien, et qui à la sortie m'a remercié de lui avoir donné une sanction parce que cela la libérait de sa culpabilité et que ça réglait le problème, d'une certaine façon. Ce que je veux dire, c'est que ces deux choses-là, c'est :

- 1, le fait que quand c'est grave, on hésite à le dire au responsable parce qu'on a peur de ce qui va se passer.
- et 2, si il y a des fautes, il y a la prévention, il y a la formation, et il faut aussi, je crois, pouvoir sanctionner.

Et enfin, dernière chose, sur le plan de la sûreté par rapport à l'intrusion, j'ai une question par rapport au peu de confiance que j'ai réellement dans les sociétés d'intervention. On a un très bon système, fiable, d'anti-intrusion. On peut dire exactement à quel moment etc. et la Centrale qui s'en occupe nous prévient immédiatement. S'il y a une alarme intrusion, dans la minute qui suit j'ai un texto, on m'appelle, ça c'est très bien. Mais comment intervient-on ? Si c'est la journée, ce n'est pas compliqué. Evidemment c'est toujours la nuit, et la nuit, qu'est-ce qu'on fait ? On est en pleine campagne. A ce moment-là il faut que quelqu'un aille sur place et ce quelqu'un est probablement un sous-traitant de la société de protection, qui se trouve à quelques kilomètres, qui va envoyer un vigile. Le vigile va faire quoi ? Il va regarder quoi ? Il va rentrer où ?

Je suis toujours très méfiant car je sais que dans notre région il y a eu un certain nombre de vols commis par des employés qui avaient travaillé dans des sociétés de gardiennage, qui repéraient les lieux. La garantie qu'offrent les vigiles que je connais est moyenne. En même temps, le problème est qu'il faut bien aller voir sur place quand il y a une alarme. Il n'y a pas de concierge. Il y a eu des gardiens, mais le premier était un jeune qui faisait tellement de fêtes que la collectivité a décidé de le larguer. Le second était quelqu'un qui avait très peur et qui se barricadait dès qu'il entendait un chien aboyer. Ce qui fait qu'au bout de quelque temps la collectivité (je n'étais pas encore là) a décidé de supprimer les gardiens et de faire appel à des sociétés de gardiennage. J'ai une confiance un peu limitée et, pour tout vous dire, je n'ai pas autorisé la société de gardiennage à entrer partout la nuit parce que je ne le souhaitais pas. Je n'avais pas une confiance suffisante.

D. Buffin

Je vous remercie pour votre intervention, parce que vous touchez en fait deux choses que je m'étais dit que je n'avais pas le temps de développer en 20 minutes et du coup, on va en parler quand même.

La première, c'est que les gens ont peur de vous déranger pour des choses aussi triviales qu'un vol ou le tronçonnage d'arbres, d'ailleurs c'est un peu du vol aussi... Vous avez parlé de protocoles. Est-ce qu'ils sont écrits, vos protocoles ? Si vous donniez un petit carnet à vos agents, même à vos vacataires, un carnet qui vous revient une fois la fin de leur mission, dans lequel il y a marqué : "En cas de découverte d'un vol, je dois faire ça, ça et ça"... Cela s'appelle une "fiche réflexe". Il y a trois, quatre choses à faire maximum et dans ces trois, quatre choses il y a : "Appeler le directeur dans les meilleurs délais ". Je vous conseille de formaliser ça. Pourquoi ? Parce que, justement, ils ont des scrupules à vous appeler. En plus, on est un pays de droit, on aime bien quand c'est écrit. "Dans les quatre choses qu'il faut que je fasse, dans les meilleurs délais, il faut que j'appelle le directeur." Je vous recommande de faire cela.

Pour la partie sanction, cela me fait plaisir d'entendre votre exemple. C'est super, je le reprendrai parce que vous avez entièrement raison, bien entendu. Autant il faut savoir féliciter un agent qui a très bien travaillé, qui est très bien intervenu, qui a de bonnes idées, autant un agent qui met en péril la sûreté du site, à un moment il faut sanctionner. C'est bien évident. Ne serait-ce que vis-à-vis des autres agents qui font bien leur travail.

Et enfin, sur le dernier point de la télésurveillance. Je l'ai mentionné tout à l'heure parce que je me doute bien que la majorité d'entre vous n'a pas un agent de nuit et que vous avez des reports d'alarme de télésurveillance. Rappelez-vous mon équation de la sûreté par rapport au temps. Temps du vol, trois minutes. Le temps du vol, c'est entre le moment où le voleur est rentré dans le bâtiment, où il commet le vol, où il ressort. C'est ça les trois minutes. Ça veut dire qu'en gros, si vous avez une télésurveillance qui vous appelle et qui envoie un rondier, honnête bien sûr, de toutes façons, votre rondier, contractuellement, vous ne pouvez pas obtenir de lui qu'il arrive en moins d'une demi-heure. Vous êtes dans le rouge. A quoi ça sert de payer une télésurveillance dans ce cas-là ? Le bénéfice n'est pas bon. D'autant plus quand vous avez un agent qui ne connaît pas bien le site, comme c'est souvent le cas. J'ai un exemple clair sur Avignon. Il fait le tour sauf que l'effraction a eu lieu, le voleur est un monte-en-l'air, il a escaladé le mobilier public, il est passé par la fenêtre. L'agent n'a rien vu. L'agent qui est arrivé dans les six minutes, en plus. Il a fait le tour et n'a rien vu. Le cambriolage, on l'a constaté le lendemain.

Je ne suis pas en train de vous dire : la télésurveillance, c'est nul, il n'en faut pas. Je ne veux pas me faire trop d'ennemis dans cette profession-là. Mon propos, c'est de dire : il y a d'autres moyens de sûreté, que d'envoyer des gens qui ne sont pas systématiquement compétents parce qu'ils ne connaissent pas le site, ou pas totalement dignes de confiance.

L'autre moyen, c'est d'avoir une vidéo-protection. Ce n'est pas forcément pour visualiser les espaces, cela peut se faire avec des caméras thermiques. Ce ne sont pas du tout les mêmes contraintes. Ces caméras ne font pas d'identification, donc c'est moins contraignant au niveau administratif. Ces caméras thermiques peuvent être intéressantes sur les extérieurs d'un bâtiment. Ce qui veut dire que vous allez avoir des informations dès l'arrivée des gens avant même l'effraction. Ces reports d'images doivent être renvoyés vers une société de télésurveillance. Ainsi elle voit ce qu'il se passe, elle se rend compte qu'il y a effraction ou tentative d'effraction, elle peut se permettre d'entrée de jeu d'appeler la gendarmerie ou la police. Vous imaginez le temps gagné. C'est mon propos principal.

Si vous avez des agents dignes de confiance, qui peuvent arriver dans les trois minutes, évidemment on est sur une équation totalement différente.

P. Sustrac

Juste une chose. Dans la Fédération, il y a des établissements, des maisons d'écrivain, il y a aussi des associations qui ne gèrent pas forcément d'établissement, mais qui se trouvent en possession de collections, de documents, etc. En général, ces associations contractent une assurance. C'est notre cas, par exemple. Nous avons uniquement des archives documentaires qui sont constituées d'ouvrages que les gens nous donnent, des ouvrages de commerce, pas du tout des ouvrages de collection. On a néanmoins contracté une assurance, qui n'est pas exorbitante : 125 € par an, et qui nous garantit sur le risque d'incendie. C'est le minimum que l'on a pensé faire, puisque nous stockons, en plus de nos archives, les revues que nous émettons.

Je voudrais juste demander un conseil, parce que je me demande si nous ne faisons pas des choses qui pourraient nous coûter cher à un moment. Notre association a des contacts avec des collectionneurs importants, qui ont vraiment des œuvres graphiques, des manuscrits. Vous imaginez ce que veulent dire ces contacts pour la recherche. Ce sont des sources absolument exceptionnelles, la générosité de ces chercheurs bien évidemment fait avancer la question de la réception de l'auteur. Ce sont donc des contacts absolument majeurs. Pour certains collectionneurs, nous leur proposons une protection très simple. On va chez Atlantis, on achète des pochettes, des boîtes, et en général on entrepose dans des boîtes. On découvre des fonds dans des conditions souvent difficiles. On va un peu plus loin. S'ils l'acceptent, on fait des fiches d'enlèvement, des fiches de constat, et on numérise les documents. Ça veut dire qu'on les sort, on les emporte. Ils transitent par chez moi en général, puis ensuite je me rends dans une entreprise pour les numériser. Ensuite, on les met sur CD, on offre le CD et rebelote, je reprends le train et je les rapporte chez le collectionneur. Plus je le dis, plus je me représente qu'il peut m'arriver d'être assassinée, enlevée, et je me dis "Ce n'est pas possible !". Donc je rentre chez les collectionneurs et je leur rends tout cela en faisant une fiche d'état et, minutieusement, on regarde si le document a eu des accidents. Cela fait douze ans que je fais ça, il ne m'est jamais rien arrivé bien évidemment. C'est essentiel pour nous, c'est quelque chose qui a été une force de proposition absolument exceptionnelle dans le cadre de la recherche et qui a permis à des chercheurs de beaucoup avancer.

Ma question est : je prends beaucoup de risques, je ne suis pas naïve, je le sais bien, mais dans le contrat de confiance qui se crée avec les gens, et que j'essaie de border avec un constat d'état, avec le fait que je me déplace, j'arrive chez moi, j'envoie un mail, enfin je donne des bornes de sécurité. Qu'est-ce que je peux faire d'autre pour sécuriser encore plus notre association qui est une personne morale ?

D. Buffin

La question du transport, c'est toujours une question délicate. Pour ne rien vous cacher, il y a des grands joailliers et des bijoutiers qui procèdent de la même manière. Ils sont assurés différemment. Sur les moyens qu'ils mettent en œuvre, qu'est-ce qui diffère ? Sur les moyens de sûreté, j'entends. Eh bien, eux insistent beaucoup sur l'absence de publicité de leurs déplacements.

Vous, j'imagine que quand vous allez vous rendre dans une entreprise pour numériser vos œuvres, vous les prévenez avant. Non ? Très bien ! Si vous ne les prévenez pas avant, tant mieux. En fait, l'absence de publicité autour de votre démarche, c'est ce qui va la sécuriser le plus. Après il existe différents moyens, par exemple mettre une petite puce dans la valise dans laquelle vous transportez vos documents. Les bijoutiers vont même pousser le vice un petit peu plus loin. C'est-à-dire que quand ils vont sortir avec une valise, ils envoient quelqu'un regarder s'il n'y a personne... deux jeunes sur une moto avec des casques avec une visière fumée par exemple. C'est un peu caricatural mais faire une petite reconnaissance à la sortie, voir si tout va bien, cela peut être une mesure de prévention de base. Il y a des puces géolocalisables de différentes marques. Si vous voulez, je vous donnerai des références précises.

B. Sinoquet

Deux remarques que m'inspire la discussion concernant la sûreté. Tout d'abord une réflexion par rapport au personnel qui travaille dans nos établissements. Je pense surtout aux agents territoriaux qui ont un certain nombre d'obligations. Entre autres l'obligation de discrétion professionnelle. Quand ils travaillent sur des collections précieuses, quand justement ils transportent des collections précieuses, il faut aussi rappeler qu'à un moment donné, on ne fait pas ce boulot-là uniquement pour gagner sa croûte, on le fait aussi dans un cadre statutaire qui fait que les agents doivent respecter des règles, entre autres des règles de discrétion sur ce qu'ils font, sur les objets qu'ils gèrent, sur les documents dont ils assurent la conservation. On ne va pas non plus commencer à s'étendre, surtout à l'heure des réseaux sociaux... J'ai eu le cas récemment, d'une collègue qui était en train de transporter des œuvres et qui, avec son Smartphone, indique qu'elle est en transport d'œuvres et qu'elle est coincée dans les bouchons en région parisienne ! Moi, sur le coup, ça m'a fait frémir...

Deuxièmement, je vais revenir sur la télésurveillance et sur son aspect public. De plus en plus les collectivités locales, et la mienne en particulier, la Communauté d'agglomération Amiens-métropole, est dans une logique d'économie. D'économie sur les postes de concierges, d'économie sur les postes de nuit, et donc se développent dans le cadre public ce que l'on appelle des centres de surveillance urbaine qui concentrent les retours d'alarme des équipements publics, la vidéosurveillance. Je me demande si, à un moment donné, on n'a pas intérêt quand même à alerter nos élus, qui bien sûr ont le souci de la dépense publique. A un moment donné, c'est vrai que ce que vous dites sur les délais d'intervention, que ce soit une équipe, que ce soit une entreprise privée ou une équipe de police municipale, on est dans les mêmes délais. A un moment donné, c'est une tendance lourde. Je sais que pour l'instant à Amiens, c'est le grand musée, le Musée d'Art et d'Archéologie d'Amiens, Musée de Picardie qui est le dernier à avoir gardé son équipe de sécurité de nuit. Tous les autres équipements, de l'école primaire à la Maison de Jules Verne en passant par la piscine, c'est de la télésurveillance. Et la télésurveillance, c'est le CSU qui gère ça et qui fait ce qu'il peut, sans forcément avoir les moyens de sa politique.

D. Buffin

La problématique des sites patrimoniaux, c'est de dire : il ne faut pas que tout un chacun puisse avoir accès à la clef. C'est pour cela que certains musées parviennent à conserver un agent parce que, quand bien même on a de la vidéoprotection, si jamais il y a une intrusion, il faut quand même pouvoir ouvrir à la police ou à la gendarmerie. Ces dernières n'entreront pas d'elles-mêmes dans le site. Elles vont faire le tour et attendre sur les extérieurs que quelqu'un vienne leur ouvrir et faire le point, parce que l'on est dans un site patrimonial. Par définition, il y a du patrimoine dedans. C'est une responsabilité de rentrer dans un site comme cela.

Pour reprendre le thème de surveillance urbaine, vous avez raison, c'est un outil très important. C'est une des questions que l'on pose quand on arrive sur un site. Est-ce que votre municipalité est équipée d'un CSU? Si oui, un report total ou partiel de la vidéoprotection est-il possible ? En général, pas total. En revanche il est possible de reporter les caméras extérieures, notamment. Dans ce cas-là, nous on l'encourage vivement. Et surtout un report des alarmes vers le CSU. Donc même si éventuellement on n'a pas de vidéoprotection, si il y a un report des alarmes, on pourra avoir un déplacement sans lever de doutes nécessaire de la part de la police municipale. J'ai parlé de la gendarmerie nationale, j'ai parlé de la police nationale, je ne suis pas bégueule : tout ce qui porte du bleu, cela ne me pose pas de problème. Police municipale aussi, il n'y a pas de souci. Si vous en avez une, surtout appuyez-vous sur elle.

A. Lecomte

Simplement pour compléter en deux mots. Tout d'abord pour remercier les trois intervenants pour leur information nécessaire. On a entendu l'effort d'anticipation qui est véritablement à mettre en œuvre. Un travail aussi avec les acteurs locaux, c'est-à-dire une connaissance du terrain. Et puis également

une prise en compte de tous les aspects de la sécurité et de la sûreté avec l'organisation d'exercices *in situ* et la connaissance des acteurs qui devront intervenir sur les sites.

Je vais reparler un moment de ce fameux centre d'appels qui permet de relayer l'intrusion dans les sites. Cela pose question pour de nombreux lieux. Pour le département d'Indre-et-Loire, les logements de fonction ont été supprimés dans tous nos lieux avec ce système, donc c'est Domoveille, pour ne pas le citer, qui reçoit l'ensemble des appels de détection d'alarme. On a vu qu'il était nécessaire de doubler ces appels, parce qu'ils sont relayés à la société de gardiennage qui ensuite intervient dans les lieux. Une usine à gaz avec maintenant une astreinte des responsables de sites, du mardi au mardi, donc nous tournons sur l'ensemble des sites concernés par la Direction de la Culture. Et nous recevons les appels relayés par Domoveille pour dire : "Nous constatons que l'alarme n'a pas été mise dans tel site, faut-il ou non que nous intervenions ?". On arrive comme cela à un doublage assez étonnant dans la prise de décision, avec des épisodes assez rocambolesques. Des agents de sécurité qui arrivent dans un lieu en demandant : "Mais où suis-je ?". Cela m'est arrivé. On a abandonné la notion d'appel la nuit, c'est-à-dire qu'auparavant nous étions appelés même la nuit à pas d'heure, avec la nécessité d'expliquer aux agents de sécurité arrivés dans le lieu où ils se trouvaient réellement. Avec aussi des épisodes assez étonnants, où l'agent n'avait plus de permis et se déplaçait avec un véhicule sans permis, déplacement depuis Tours au Grand-Pressigny... Nous avons fait quelques rapports dans ce sens-là, un peu inquiétants.

J'aimerais bien qu'il y ait un moyen d'alerter notre collectivité de manière très factuelle, et d'encourager par exemple l'installation de vidéos thermiques permettant d'avoir un vrai relais, d'abandonner ce système des rondiers, dont on voit l'efficacité assez douteuse, et peut-être d'avoir donc quelque chose de plus efficace. Je suis preneur, et je pense que beaucoup d'autres ici le sont par rapport à nos lieux, d'une information précise que nous pourrions relayer auprès de nos collectivités afin d'éviter la question des délais d'intervention. Nous avons quand même contribué, par nos astreintes, à lever beaucoup d'abus. On a relayé dans nos comptes-rendus d'astreinte des choses qui étaient quand même très farfelues et nous les avons rayées définitivement parce qu'elles entraînaient un coût énorme. C'est-à-dire des déplacements intempestifs, pour rien. Il y avait d'autre part des délais hors norme et là nous arrivons aujourd'hui à quelque chose d'un peu plus efficace. Il n'en demeure pas moins que ce n'est pas la panacée universelle. Bref nous aimerions avoir un *vade-mecum* à transmettre à nos collectivités, de manière à améliorer l'équipement et la surveillance, qu'ils soient réellement performants et non pas seulement un relais d'informations multiples qui mène parfois à des situations ubuesques.

H. Oblin

Un *vade-mecum* assez court à exposer parce que nous avons la quatrième intervention qui arrive...

D. Buffin

De la manière la plus brève possible. Une collectivité part du principe qu'à partir du moment où elle a des alarmes, que ces alarmes sont reportées à une télésurveillance, elle a fait son job. Il y a des obligations légales dans le domaine de la sécurité, en sûreté il n'y en a pas. Ce que vous pouvez essayer de mettre en œuvre ne peut se faire que dans la collégialité, dans la discussion, dans la pédagogie. Est-ce qu'il existe un *vade-mecum* à ce jour ? Non. Il n'existe pas. Est-ce que les sites dont vous me parlez sont uniquement des sites patrimoniaux ? Vous, vous êtes préoccupés par les sites patrimoniaux, d'accord. Il y a deux moyens. Nous, nous faisons éventuellement du conseil. Il y a des choses que nous pouvons écrire en fonction des situations que vous nous décrivez, sur des sites patrimoniaux. Ce sont des choses que je peux faire. Il m'arrive de répondre par de longs courriels, voire même carrément des notes qui sont visées par notre hiérarchie quand il s'agit de choses importantes. Ça m'est arrivé une fois sur une situation particulière en région. D'autre part, sachez que, logiquement, au moins sur votre département vous disposez d'un référent sûreté qui vous tiendra le même discours que moi. Police nationale, Gendarmerie nationale. Si éventuellement vous voulez

organiser une réunion avec eux, moi, des élus et des responsables de vos sites, il y a peut-être quelque chose à envisager de ce côté-là.

H. Oblin

Nous allons passer à la quatrième intervention. Nous recevons Jacqueline Ursch, conservateur général du patrimoine honoraire, qui œuvre au sein de l'association des Amis de Jean Giono et s'occupe également de la maison d'Alexandra David-Néel.

J. Ursch

Les bâtiments d'archives en France sont aujourd'hui construits pour offrir les meilleures conditions de conservation. Pourtant, cela demande une vigilance extrême sur les conditions climatiques mais aussi une attention permanente sur les différents supports de l'écriture. Nos archives si précieuses sont fragiles et vulnérables et parfois il arrive qu'elles subissent des dégradations irréversibles. Voici donc des exemples montrant la fragilité des documents ainsi que la présentation de quelques expériences, malheureuses mais vaincues !

(Se reporter à la présentation PPT pour suivre le propos suivant)

J'ai intitulé ma présentation *Des blessures d'archives*. Je vais commencer par un balayage rapide des différents matériaux conservés dans les archives parce que cette variété de support est aussi une source des problèmes de conservation ; et finalement, nous avons exactement les mêmes préoccupations dans les maisons d'écrivains.

En premier, le parchemin, moins courant chez les écrivains même s'il est toutefois possible qu'un parchemin ait servi de couverture à un livre. Peaux de mouton, de chèvre, de cochon et même de veau mort-né (le plus fin), le parchemin est évidemment un excellent support, très solide ; il est conservé en rouleaux (certains peuvent atteindre plusieurs mètres avec des peaux cousues les unes aux autres) ou à plat dans des boîtes de conservation. Puis bien sûr le papier : dans un service d'archives, le papier est la "matière première", conservée en masse. Les plus anciens, et jusqu'au XVIII^{ème} siècle, sont des papiers chiffon, un bon support qui supporte assez bien les aléas du temps. Déjà à partir du milieu du XIX^{ème} siècle mais surtout au XX^{ème}, les papiers sont réalisés à partir de végétaux, de bois, et même de paille : un papier qui demande de l'attention pour essayer de le conserver pour l'éternité ! Quant aux papiers contemporains, leur acidité est cause de difficultés pour une conservation à très long terme.

Sur ces parchemins ou papiers, on trouve d'autres éléments de nature différente, comme les sceaux, de cire ou de plomb, qui peuvent poser problème pour le document qu'ils accompagnent. Généralement on laisse le sceau accroché au document mais on le place dans un petit sac afin de le protéger en même temps que le support lui-même.

Les tissus sont également présents dans les documents, comme par exemple les marques de fabrique qui sont nombreuses dans les Bouches-du-Rhône avec des registres portant des échantillons d'indiennes, les marques de tissus collés sur le papier ; ce qui pose évidemment un problème de conservation pour le support papier. Un autre exemple que je souhaitais montrer est celui de tissus portant l'écriture d'une religieuse d'un couvent d'Aix : elle écrivait en langage codé sur des morceaux de tissus qu'elle cousait au bas de sa robe pour les donner au parloir à son frère militaire et, ainsi, dénoncer à l'évêque par son intermédiaire tout ce qui se passait d'irrégulier dans le couvent.

Autre exemple que l'on trouve dans tous les services d'archives sur les registres des enfants trouvés : les signes de reconnaissance des mères avec du papier, du tissu mais aussi des médailles, des chapelets, etc. Si on sépare écriture et objets, on en retire le sens. Ces documents sont donc à surveiller.

On trouve également des registres, dont le contenu est souvent très précieux, et que l'on protège avec une couverture de bois recouvert de cuir, comme ce registre du XVII^{ème} siècle : les deux matériaux

peuvent également poser problème au contenu du registre lui-même composé de feuilles de papier (insectes du bois, graisse du cuir).

Durant certaines périodes, les guerres par exemple, les matériaux utilisés pour écrire ne peuvent assurer la pérennité de ces documents : durant la Grande Guerre 1914-1918, on trouve une correspondance très importante de lettres sur un papier de bien mauvaise qualité, ou des cartes postales, des écrits au crayon dont les traces s'effacent peu à peu... il y a alors urgence à numériser ces documents.

L'encre utilisée peut être parfois corrosive : le plus souvent, l'écriture du recto passe sur le verso, et inversement, et le document devient alors très difficilement lisible ; l'encre corrosive peut même arriver à percer le papier.

On peut citer le cas des télégrammes : éphémères par essence, son papier est déjà de mauvaise qualité et, de plus, on collait des bandelettes de papier portant le message dactylographié : le papier, la colle, l'encre de la machine à écrire, sont des handicaps à la conservation.

Les affiches, bien entendu, notamment les affiches électorales dont l'intérêt est très grand pour l'histoire politique mais qui sont imprimées sur un très mauvais papier. Souvent de très grand format, elles sont aussi pliées dans les cartons et les pliures provoquent des déchirures, des marques brunes. Généralement leur dépliage pour consultation pose aussi le problème du risque de déchirure ; pour éviter cela, il est donc conseillé de les sortir des liasses ou cartons, de les ranger à plat dans meubles à tiroirs spécialement conçus pour cet usage (sans oublier de reporter la cote la rattachant aux documents écrits).

La presse pose évidemment beaucoup de problèmes de conservation, puisque le journal est lui aussi conçu pour une journée, une semaine, et donc imprimé sur un mauvais papier et même aujourd'hui un papier recyclé. Les dégradations sont courantes et ce phénomène continuera au long des siècles... numérisation obligatoire !

Revenons à des documents anciens portant des enluminures : il est très conseillé de les consulter avec des gants de coton pour éviter qu'avec la sueur des mains, les couleurs s'effacent, "bavent" sur le document. On peut également citer les collages, très en vogue à la fin XIX^{ème}-début XX^{ème}, cartes ou papiers illustrés de fleurs ou d'oiseaux de cartons découpés et collés etc.

Enfin on ne peut oublier les photographies, en très grandes quantités dans les services d'archives et que l'on trouve également dans les maisons d'écrivains. Les plaques de verre sont évidemment fragiles : le support lui-même qui risque de se briser mais on constate aussi souvent des décollements de gélatine, des rayures ; ces plaques doivent faire rapidement l'objet d'une reproduction numérique, de préférence en couleur qui rendra davantage compte de l'état matériel de la plaque. On connaît aussi les dégradations occasionnées sur les tirages photographiques à cause des produit chimiques dont ils sont constitués ; on constate maintenant l'effacement, progressif certes, des photos couleur des années 60.

Après cet inventaire rapide des supports de l'écriture ou de l'image qui demandent une vigilance extrême pour assurer leur conservation à long terme, nous allons voir les facteurs extérieurs de mauvaise conservation des documents.

En premier, la pollution atmosphérique, d'autant plus grave lorsqu'un bâtiment d'archives se trouve près d'une autoroute ou d'une usine. Pollution de l'air mais la présence d'un parc, de jardins, à proximité d'un bâtiment, peut apporter pollens et insectes néfastes également. D'où la nécessité de filtrer l'air.

Les facteurs humains sont aussi source de dégradation des documents comme les manipulations rapides et désordonnées. Des mauvais conditionnements, trop petits ou trop grands, dans lesquels les

documents sont pliés, courbés dans la boîte. On voit l'exemple d'une boîte en bois (déjà à éviter) contenant des fiches dont l'importance historique est grande puisqu'il s'agit des identités des femmes juives qui attendaient sous surveillance, à Marseille, les bateaux qui leur permettaient de partir du territoire durant la Seconde Guerre mondiale. Ce sont des fiches très souvent consultées, laissées dans ces boîtes d'origine ; l'intérêt historique du support original est évident mais pose des problèmes de conservation à long terme.

Le rangement des livres, des registres, sur des étagères, entassés, affaissés ; pour y remédier il est nécessaire d'utiliser des serre-livres ou bien de les ranger dans des boîtes. Je donne l'exemple d'un rangement très original datant du XVI^{ème} siècle : tous les comptes de la commune, des papiers de petites dimensions, sont cousus ensemble par une petite ficelle, enfilés avec une aiguille. Cela forme de longs rubans, tout à fait magnifiques... mais inconsultables : il a donc fallu les retirer un à un, les déplier, les dépoussiérer et les remettre en cartons.

Un autre problème de manipulation est la photocopie. Pour photocopier un livre, un registre, on écrase la reliure. Aujourd'hui il y a des systèmes de photocopie et de numérisation, des book-eye numériques par exemple, qui permettent d'obtenir des copies sans forcer la reliure.

Le danger est également présent lorsque des personnes, croyant bien faire, font des petites restaurations hâtives en utilisant des matériaux comme le scotch ou autres adhésifs qui laissent au cours du temps des taches importantes et indélébiles.

Les conditions climatiques sont très importantes pour la conservation de tous les supports. Si une température de 20°, plus ou moins 2°, est vivement recommandée, c'est la stabilité de la température qui est la plus importante. J'ai eu cette expérience en arrivant dans un bâtiment d'archives tout neuf ; or, dans le bâtiment précédent où les documents étaient conservés, il faisait très froid l'hiver, 8°, 10° et, en revanche, la température estivale était assez élevée, 28°, 30°. Ces différences de températures sont évidemment très néfastes aux documents et on verra plus loin les dégâts occasionnés par les moisissures qui se sont peu à peu développées dans le climat stable du nouveau bâtiment (les spores peuvent restées en état de latence plusieurs années...).

La lumière, bien entendu, est dangereuse pour les écritures. Vous laissez un document devant une fenêtre, un journal ou une lettre écrite à l'encre : les écritures vont s'effacer peu à peu après quelques semaines d'exposition et le support papier va jaunir. Il est donc important que le local d'archives ne reçoive pas de lumière directe sur les documents.

Les taux d'humidité sont les plus importants. Il existe de petits appareils qui donnent les taux d'hygrométrie, peu coûteux et indispensables pour surveiller la stabilité. La sécheresse excessive fragilise aussi le papier et rend cassants les parchemins mais elle est quand même préférable au climat humide. On peut donner l'exemple des parchemins en peau de gazelle dans le sud marocain, parfaitement conservés alors que chaleur est très élevée mais sèche.

L'humidité est donc le facteur le plus dégradant des papiers. On commence à observer des taches rosées qui apparaissent peu à peu et le papier devient mou : il est urgent d'intervenir. Evidemment le pire reste le dégât des eaux. Pour exemple, un tribunal qui, manquant de place et de moyens, avaient "stocké" les registres à même le sol : un tuyau ayant éclaté, l'eau s'est répandue sur le sol et...sur les registres qui sont pratiquement irrécupérables. On les a fait sécher et certains, après un passage à l'autoclave, auront été sauvés ; pour d'autres, les feuilles se sont collées par paquets. On pourrait tenter une restauration, qui restera toutefois incomplète, mais cela représente un coût tellement élevé qu'il a été décidé de les conserver en l'état et d'intervenir lors d'un besoin précis.

Comment détecter les germinations de spores et de micro-organismes ?

Il faut savoir que, dans mon exemple de bâtiment neuf, ces micro-organismes n'avaient pas le temps de se développer entre les saisons été-hiver. En revanche, quand ils se sont trouvés toujours à la même température et même hygrométrie, en deux ou trois années toutes ces spores endormies se sont

réveillé. Et ce qui est apparu, ce sont des petits points blancs sur la reliure noire des journaux officiels : des moisissures ! Il faut alors agir, inspecter les alentours, détecter les autres documents infestés, les isoler surtout, dans une pièce où il n'y a pas d'autres documents afin de veiller à la propagation ; puis les faire sécher. Ensuite intervenir par un passage à l'autoclave, avec un traitement à l'oxyde d'éthylène ; impossible de faire autrement lors d'une masse importante de documents infestés. C'est un traitement dur mais efficace.

Ensuite, il faut passer à la restauration. En effet, le document a pu être rongé par les moisissures, le plus souvent sur ses bords. Si on le laisse ainsi, il ne sera plus consultable car, à chaque consultation il va perdre des petits morceaux. Doublé en papier japon très fin, donc consolidé, il redevient accessible. Les facteurs biologiques, les souris, les rats, sont évidemment des ennemis mais leur repérage est facilité par la présence de crottes de ces petits animaux ; Il existe également des pièges, peu onéreux, qui permettent un repérage efficace. Comme on peut le voir ici, les souris peuvent faire un dégât considérable : l'une d'elles avait fait son nid dans un registre du XVI^{ème} siècle et l'écriture manquante est évidemment perdue ; ou encore cet autre ouvrage endommagé par l'urine d'une souris.

Les plus dangereux sont les insectes peu visibles au regard, comme les blattes, les poissons d'argent qui font des dégâts considérables aux papiers, les vrillettes qui tracent comme des petits chemins sur des épaisseurs importantes de papier. Là aussi, après leur détection, une restauration par comblage est indispensable.

Mon pire ennemi a été le *Stegobium Paniceum*. Il vient souvent des farines (d'où son nom, et on le trouve principalement bien sûr dans les minoteries) ; or, dans les reliures de registres anciens, sont présentes des colles de farine. Ils ne sont pas visibles, sauf au microscope où on découvre ce coléoptère dévoreur d'archives ; leur vie est courte, quelques semaines durant le printemps, mais suffisante pour une ponte importante. Ce sont leurs déjections, comme du sable très fin, que l'on peut observer sur les étagères. Si petits ils font cependant beaucoup de dégâts car ils arrivent à percer une grande épaisseur de papier pour arriver à leur nourriture notamment les acides aminés restés sur le parchemin. On peut aussi en trouver sur des toiles peintes anciennes (tableau d'église par exemple) toujours à cause des colles de farine.

Le traitement sur des petites quantités peut se faire par anoxie dynamique : on chasse l'oxygène que l'on remplace par l'azote. Sur les grandes quantités, et lorsque l'on craint que ces coléoptères se soient dispersés un peu partout dans les magasins mais aussi couloirs d'accès, salle de lecture où ils sont consultés etc., on pratique alors un traitement par fumigation sur tout l'ensemble du bâtiment. Le traitement dure environ une journée mais une période de carence de quelques jours est nécessaire. L'intérêt pour les humains est qu'il n'y a pas de rémanences et donc le traitement n'est pas dangereux ; mais en revanche, l'infection peut évidemment recommencer si les conditions le permettent.

D'où la nécessité d'agir, de pratiquer une surveillance humaine mais aussi technique grâce aux pièges lumineux à ultraviolets placés à plusieurs endroits des magasins d'archives.

En conclusion, il faut retenir que la prévention est essentielle ; la guérison est très onéreuse et la perte d'une partie de notre mémoire collective est irréparable. Il faut vraiment organiser un plan de prévention pour une surveillance accrue, former le personnel ou les personnes bénévoles à la conservation préventive : l'observation est peut-être le premier facteur de réussite !

H. Oblin

Merci Jacqueline. Nous nous quittons donc sur le *Stegobium Paniceum*, au nom si poétique. Nous allons nous diriger vers des nourritures terrestres dans le réfectoire des moines.



Table ronde n°3

(Modérateur : Gérard Martin)

Conservation préventive et restauration

Cédric Lelièvre
Spécialiste en conservation préventive

**LE TEXTE QUI SUIT EST EN LIEN AVEC LE DIAPORAMA (59 VUES)
INTITULE "CEDRIC LELIEVRE"**

Thi-Phuong N'Guyen
**Chargée de mission Conservation préventive et curative
aux Archives de France**

T.P. N'Guyen

J'ai intitulé mon intervention *Assurer la conservation du patrimoine littéraire dans un bâtiment ne s'y prêtant pas*. Les maisons d'écrivain, parce qu'elles ont été pour la plupart reconverties en musées, sont par essence non adaptées à la conservation des collections qu'elles renferment et donnent à voir. Si la pérennisation de ce patrimoine reste un défi, il peut être possible, avec des moyens limités, un peu de connaissances et beaucoup de bon sens d'en assurer, malgré les difficultés apparentes, une conservation "raisonnée".

Les règles qui imposaient des conditions strictes de température et d'humidité relative se sont en effet considérablement assouplies ces dernières années. Grâce à l'amélioration des connaissances sur les matériaux du patrimoine, aux progrès technologiques liés à la construction et aux matériaux du bâtiment, ainsi que ceux liés au traitement de l'air, il est aujourd'hui possible d'adopter des consignes de température et d'humidité relative moins drastiques que celles observées auparavant, sans que cela nuise véritablement à la bonne conservation des collections. Cette tendance, qui va dans le sens de l'optimisation des consommations énergétiques et de la préservation de l'environnement, permet de réduire les pressions qui pesaient sur les établissements dotés de faibles moyens, lesquels éprouvent souvent le sentiment amer de ne pouvoir assurer une conservation correcte des collections dont ils ont la charge.

Ainsi, s'il est toujours admis que plus la température est faible, plus les réactions de dégradation sont lentes, et qu'une humidité relative trop élevée présente un risque accru de développement des moisissures, la règle qui prévaut aujourd'hui est la stabilité climatique. Plutôt que le strict 18°C et 50% d'humidité relative, des fourchettes assez larges de température et d'humidité relative sont tolérées, la condition *sine qua non* de cette permissivité étant le maintien d'une bonne stabilité et d'une dérive faible du climat intérieur. Il est donc possible dans ces conditions, de tenir compte de l'environnement dans lequel les documents se trouvent et sont habitués (celui d'une église fraîche et humide toute l'année par exemple), ou d'adopter des consignes différentes l'hiver et l'été de manière à se

rapprocher des conditions extérieures. La direction des Archives de France, dans son dernier manuel dédié au traitement d'air dans les bâtiments d'archives³, préconise les conditions suivantes :

- **température comprise entre 16 et 23°C, des variations maximales de 2°C par semaine et de 1°C par jour sont admises ;**
- **humidité relative comprise entre 40 et 55%, des variations maximales de 5% par jour sont admises ;**
- **poids d'eau compris entre 4,6 et 9,7 g par kilogramme d'air sec.**

On tolère donc, et il est même vertueux, de passer de 16°C au début du printemps à 24°C au plus fort de l'été si cette dérive se fait sans dents de scie. Mais pour assurer cette stabilité climatique sans qu'il soit nécessaire de recourir à des systèmes mécaniques de traitement de l'air d'envergure, donc énergivores et coûteux, il faut un bâtiment étanche, isolé et/ou possédant une bonne inertie thermique. L'objectif sera donc plus facilement atteint avec un bâtiment ancien aux épais murs de pierre qu'avec un bâtiment plus récent, muni de larges baies vitrées.

Ainsi, les conditions climatiques "optimales" pour la conservation des collections s'établissent désormais au cas par cas et à l'issue d'une réflexion globale portant à la fois sur le bâtiment, son environnement, mais aussi sur les collections elles-mêmes, leur histoire, leur nature, leur intérêt, les conditions de leur usage, ou les moyens financiers et humains dont chaque établissement dispose. Les nouvelles normes internationales se font aujourd'hui l'écho de cette tendance. Les normes ISO TR 19815⁴ et EN 16893⁵, qui devraient être publiées en 2017, indiquent qu'une consigne unique de conditions environnementales ne convient pas forcément à toutes les collections et à tous les cas de figure. La conservation préventive des collections patrimoniales doit dorénavant être abordée sous l'angle du développement durable par la construction ou la réhabilitation de constructions passives et peu énergivores.

Merci de votre attention.

C. Lelièvre

Nous traiterons de la conservation-restauration des collections de documents et livres. Les principes abordés sont généralement applicables aux autres typologies de collections présentes dans les maisons d'écrivain. Je tenterai de répondre à deux questions essentielles à mes yeux, qui sont celles de *pourquoi "restaurer"* et de *quand "restaurer"* un objet.

Définitions:

Restaurer est ici entre guillemets car c'est un terme utilisé dans le langage courant qui mérite d'être précisé. Nous utilisons plutôt les notions suivantes, qui sont réunies sous le nom de **conservation-restauration** :

- **La conservation curative** qui désigne l'ensemble des actions directement entreprises sur un bien culturel ayant pour objectif d'arrêter un processus actif de détérioration ou de le renforcer structurellement.

- **La conservation préventive** qui réunit l'ensemble des mesures et actions ayant pour objectif d'éviter et de minimiser les détériorations ou pertes à venir d'une collection ou d'un ensemble de biens.

³ Traitement de l'air dans les bâtiments d'archives, conception et gestion des équipements, Alain Soret. Ce manuel paraîtra au premier trimestre 2017 et sera disponible sur le site internet des Archives de France.

⁴ ISO TR 19815 – Information and documentation – Management of the environmental conditions for archive and library holdings

⁵ EN 16893 – Conservation of cultural Heritage – Specifications for location, construction and modification of buildings or rooms intended for the storage or use of heritage collections.

I - Pourquoi "restaurer"?

1. Stabiliser l'état, ralentir le vieillissement

La protection avec des conditionnements spécifiques sur mesure, réalisés dans des matériaux durables, est un des outils les plus efficaces pour lutter contre les principaux facteurs de dégradation.

Il existe de nombreuses sortes de boîtes pour la protection des livres, chacune étant adaptée à un cas particulier. Par exemple le *book shoe*, étui ouvert en tête qui permet d'éviter l'affaissement et la déformation des volumes lourds sans en cacher le dos. Pour les œuvres graphiques sur papier, le reconditionnement d'œuvres initialement conservées dans des cadres encombrants et constitués de matériaux instables et acides est une solution préventive efficace, mais aussi un moyen pour rendre la collection plus accessible à l'étude, la consultation, etc.

Les principales actions de stabilisation de dégradations en cours consistent à traiter :

- les déformations (plis marqués sur les feuilles, plats cambrés, ...),
- les collages ou réparations réalisés avec des matériaux instables comme les rubans adhésifs autocollants de type Scotch®,
- l'acidité des papiers (désacidification),
- le maintien d'éléments séparés qui risquent de se perdre ou qui empêchent le fonctionnement "normal" d'un livre.

Un traitement de conservation curative peut se concentrer sur une altération uniquement, la plus instable, notamment lorsqu'un grand nombre de documents est concerné. Par exemple, dans une bibliothèque on peut choisir de consolider l'ensemble des livres dont les plats sont détachés sans chercher à traiter les autres dégradations moins conséquentes comme des lacunes dans le cuir de couverture. Autre exemple: les interventions *a minima* visant à permettre une numérisation sans risques, où les documents ne sont ensuite plus consultés directement.

La stabilisation de l'état est donc directement liée à l'usage que l'on prévoit de faire du document.

2. Améliorer la fonctionnalité, permettre l'accès au contenu

En bibliothèque et archives, les traitements de conservation curative ont souvent pour but premier celui de rendre accessible le contenu. Pour cela la fonctionnalité des reliures et les caractéristiques physiques des documents doivent parfois être améliorées.

L'un des problèmes récurrents est l'ouvrabilité des reliures. Une ouverture trop restreinte entraîne souvent des cassures ou empêche la lecture complète du texte, certains volumes au contraire ont un dos trop souple, ce qui engendre des déformations et autres dégradations sur les matériaux souvent fragilisés de la couverture. Les livres brochés sont souvent considérés comme une forme éphémère du livre et ils sont traditionnellement reliés lorsque l'on veut les conserver. Aujourd'hui le restaurateur cherche à conserver la forme originelle des documents. Cette approche est d'autant plus justifiée lorsque l'on considère une collection personnelle (d'un auteur par exemple) dont la valeur historique réside autant dans la forme que dans le contenu.

Lorsque la forme d'origine du livre (reliure/brochure) est faible, un compromis est recherché pour apporter des consolidations qui ne transforment pas trop la structure et qui permettent de conserver les matériaux souvent dégradés. Par exemple pour les ouvrages ayant appartenu à St John Perse, nous avons conservé leur forme d'origine brochée en apportant une petite modification lors du rattachement de la couverture pour les rendre moins fragiles.

Lorsque les documents ont subi des altérations qui touchent à la fois la reliure et le corps d'ouvrage, des traitements dits plus "interventionnistes" doivent être appliqués. C'est le cas par exemple des documents endommagés par un dégât des eaux qui peuvent nécessiter une réfection complète de la reliure et /ou un traitement de toutes les feuilles.

3. Améliorer l'aspect esthétique

Les actions qui visent à améliorer seulement l'aspect esthétique de l'objet sont assez rares lorsque l'on traite les collections d'une bibliothèque ou d'un dépôt d'archives, et plus fréquentes pour les œuvres conservées dans les musées. Toutefois les traitements de conservation-restauration peuvent aussi avoir un rôle dans la mise en valeur et l'exposition au public des documents. Dans certains cas, nous ne traitons que les problèmes structurels des reliures, comme l'attachement des plats ou la consolidation de la couture, mais la "restauration complète" des reliures est souvent désirée par les responsables de collections. Cela consiste à réinsérer du cuir teinté là où il est manquant pour apporter un aspect plus satisfaisant à la reliure. Ce niveau d'intervention n'est pas sans incidence sur le temps de traitement et sur son coût. C'est la même chose pour la consolidation du papier que l'on peut, soit consolider avec un papier très fin sans chercher à redonner la forme d'origine à la feuille, soit dont on peut combler toutes les lacunes avec un papier de même épaisseur. Bien entendu le temps de traitement de la deuxième option est largement supérieur.

Limites et contraintes :

Les restaurateurs doivent respecter un certain nombre de règles qui sont résumées ici :

- Les traitements les moins interventionnistes sont à privilégier, car c'est ainsi que l'on peut le mieux assurer la conservation d'un maximum d'éléments. En contrepartie, il faut accepter une certaine fragilité des documents traités. Le degré d'intervention varie en fonction de nombreux critères comme l'état de l'objet, son usage (présent ou futur proche) et l'ensemble des valeurs (historiques, d'usage, esthétique...) qu'il contient et que l'on veut préserver.
- Les traitements cherchent à être réversibles, avec des matériaux dont on connaît au mieux le comportement dans le temps. Les ajouts (complements, consolidations) doivent être identifiables facilement.
- Les interventions de conservation-restauration ne sont pas toujours visibles et les matériaux que l'on utilise évoluent. La documentation du diagnostic avant le traitement, puis des choix et des détails techniques du traitement, est une obligation lorsque l'on traite un objet patrimonial.

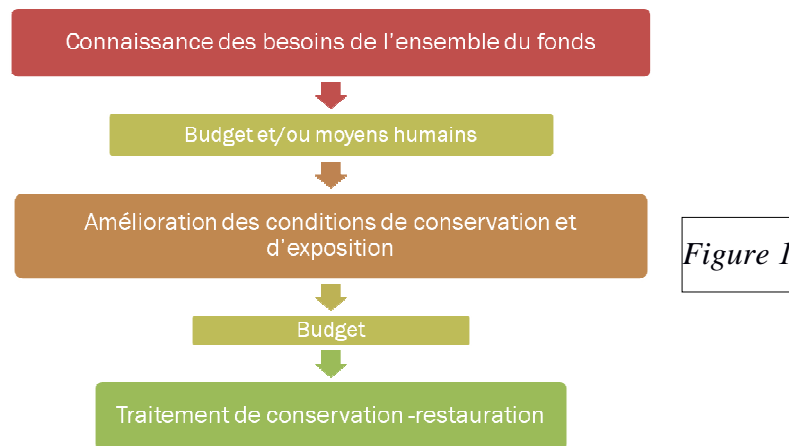
Les solutions de conservation curative ne sont pas complètement satisfaisantes pour de nombreuses raisons :

- **Les techniques dont nous disposons ne sont pas totalement satisfaisantes pour traiter les fragilités intrinsèques aux matériaux.** C'est le cas par exemple des papiers acides des XIXe et XXe siècles ou des manuscrits aux encres ferrogalliques corrosives, pour lesquels les solutions ne sont que temporaires et dont la problématique concerne une très grande masse de documents.
- **La durabilité et la qualité de certains matériaux comme les cuirs sont limitées.** Des matériaux de substitution comme les papiers japonais permettent des interventions plus réversibles et également plus rapides à exécuter, mais dans de nombreux cas ils ne peuvent remplacer efficacement les matériaux d'origine manquants.
- **La réversibilité** que tout traitement sur un bien patrimonial doit permettre n'est que relative, nous sommes régulièrement confrontés à des choix faits dans le passé dans le but de préserver les objets, qui ont mal vieilli et qui sont aujourd'hui difficiles à corriger.
- **Le coût** des traitements, justifiés par le coût du travail et par le niveau d'étude requis pour faire ce métier, et les moyens disponibles font que tous ces traitements aussi efficaces soient-ils ne concernent et ne concerneront qu'une petite partie des collections.

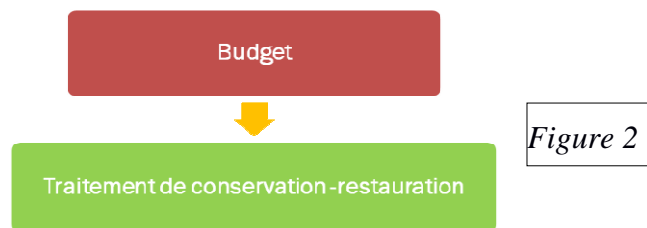
II - Quand "restaurer"?

Dans un souci de cohérence et dans un contexte où les moyens humains et financiers sont limités, il me semble important de rappeler l'ordre dans lequel les différentes actions de conservation devraient se dérouler (Fig 1).

Il est primordial de connaître l'ensemble de la collection dans sa dimension matérielle, son état et les conditions dans lesquelles elle est conservée. Après cette évaluation globale, les conditions de conservation doivent souvent être améliorées et maintenues sur le long terme. Cela concerne aussi les conditions d'exposition ou de consultation. Sans ces préalables, le traitement curatif d'un document ou d'un objet est une dépense prématurée.



La figure 2 montre comment, malheureusement, et ce pas toujours par faute de moyens mais aussi par habitude, les traitements de conservation-restauration sont programmés au gré des urgences (exposition, numérisation... ou catastrophe)



Sans pouvoir présenter ici dans le détail les exemples que vous avez évoqués lors du colloque, voyons ce que l'on entend par **conservation préventive** et de quelle manière elle est généralement mise en œuvre. Les deux axes de travail sont ceux de la figure 1, à savoir :

- 1- **Connaître les facteurs de dégradation les plus susceptibles d'agir**
- 2- **Apporter des solutions aux problèmes en agissant sur les CAUSES**

1. Connaître les facteurs de dégradation les plus susceptibles d'agir

En conservation préventive l'ensemble des facteurs d'altération sont considérés :

Les facteurs avec effets immédiats, dont certains ne pas modifiables mais auxquels nous pouvons nous préparer (les catastrophes naturelles, le risque sismique ou autres risques propres à l'environnement local), les facteurs avec effets cumulatifs, sur lesquelles nous pouvons intervenir par de la prévention (action de la lumière, de la poussière, des insectes etc). Les pratiques humaines vis-à-

vis des collections font partie de cette deuxième catégorie et concernent l'ensemble du personnel et des publics.

L'évaluation des facteurs de dégradation d'une collection et des risques existant vis-à-vis du bâtiment, des pratiques internes et de l'état de la collection peut être nécessaire avant des projets de transformation importants, comme un déménagement ou des travaux (période durant laquelle le fonctionnement de l'établissement est inhabituel), mais devrait être réalisée par tous les établissements qui conservent des collections patrimoniales, afin de définir la politique de conservation sur les moyen et long termes. Il est toujours bénéfique d'être assisté par un consultant en conservation préventive qui apportera non seulement sa méthode dans cette opération, mais aussi un point de vue extérieur nécessaire pour avoir une approche exhaustive et objective.

2. Apporter des solutions aux problèmes en agissant sur les CAUSES

Après cette étape d'évaluation, de connaissance de la situation et des contraintes, les solutions à mettre en place peuvent concerner :

- le conditionnement et la protection directe des objets,
- le mobilier de stockage en réserve et celui utilisé pour l'exposition des œuvres,
- l'intérieur du bâtiment: éclairage, chauffage, répartition des espaces, etc.
- l'extérieur du bâtiment : les abords, les ouvertures, la toiture, etc.
- l'organisation interne du personnel.

La formation des personnels responsables des collections est l'outil premier de la conservation préventive, car contrairement à la conservation curative ou la restauration, la conservation préventive est un ensemble d'actions réalisées par tous les acteurs en contact avec les collections et non par des spécialistes isolés qui interviennent occasionnellement. La formation est l'unique moyen pour que la prévention entre dans les pratiques "normales" et permanentes des lieux où sont conservées des collections.

Si l'opinion publique et les médias vouent une certaine admiration pour le métier du restaurateur, son rôle n'est pas toujours bien compris. Le sens de son action dépend directement de la manière dont elle s'intègre dans une approche globale de la conservation de la collection concernée. Des solutions curatives techniques existent mais elles ne sont qu'une réponse tardive à un échec de conservation. La prévention elle, repose généralement sur des solutions simples. De plus, en mobilisant l'ensemble des personnels, voir même le public, la conservation préventive devient une préoccupation transversale bénéfique non seulement aux collections mais aussi aux conditions de travail...

Table ronde n°4

(Modérateur : Patricia Sustrac)

Partage d'expériences

Béatrice Labat

Conservateur du Musée Edmond Rostand/Villa Arnaga - 64

Lilith Pittman-Chadourne

Présidente des Amis des Chadourne

Bernard Sinoquet

**Conservateur du fonds et de la Maison de Jules Verne
à Amiens**

***SEUL LE DIAPORAMA (19 VUES)
INTITULE "BERNARD SINOQUET"
EST DISPONIBLE***

☞ ☞ ☞ ☞ ☞ ☞

Synthèse des travaux

Alain Lecomte

Président de la Fédération

Non enregistré